

Bulletin
édité par le Syndicat
national des Travailleurs
de la
Recherche Scientifique
(S.N.T.R.S.-C.G.T.)

ISSN 0180-5398

CP 50050

Directeur de la publication
Jean OMNES
25, rue de chevreuse
91400 ORSAY

BRS n° 298
JANVIER
1993

BRS

Numéro spécial

Journées d'Etudes
du SNTRS-CGT sur

**sur la politique
de recherche scientifique**

MARDI 16 et MERCREDI 17 mars 1993
au CNRS 15, quai Anatole France 75 700 PARIS.

Il y a 11 ans était organisé le Colloque National de la Recherche. Il s'exprima sur le niveau quantitatif insuffisant de la recherche, tant publique que privée et conclut à la nécessité de développer le dispositif de recherche publique avec les moyens et les emplois stables correspondants. Il affirma le rôle social de la recherche, le rôle de la demande sociale pour la stimuler, celui de la coopération au plan international, la nécessité de la démocratie dans les choix, donc de l'intervention des travailleurs. La Loi d'orientation et de programmation (LOP) porta l'effort de recherche à 2,5% du PIB (dont 1,5% assumé par les entreprises) et le taux de croissance de l'emploi à 4,5% par an ; elle semblait annoncer, pour les personnels, une volonté politique de transformation sociale. L'investissement dans la recherche étant considéré alors effet comme un moyen de sortir le pays de la crise.

Cette période aboutit à une conquête majeure, bien qu'insuffisante, la titularisation des personnels dans un statut particulier de la Fonction Publique.

Pages 3-4 France	JOURNEES D'ETUDES du SNTRS-CGT 16 et 17 mars 1993 Au CNRS, 15, Quai Anatole "la politique de Recherche Scientifique" Proposition d'organisation des 2 journées.
Page 5	Où va le CNRS ?
Pages 6-7-8	Evolution des laboratoires et rôle du syndicat
Pages 9-10	Contribution à l'Europe des travailleurs (scientifiques)
Page 10	A propos des concours...
Pages 11-12	A propos du mensuel "La Recherche"
Page 13	Bilan Comité National secteur SPI
Pages 14-15-16	A propos des Sciences de la Vie...
Pages 16-17	Extraits Compte rendu section 30 et quelques remarques
Page 17	Extraits du Compte rendu CD SPM
Pages 18-19-20	Compte rendu CD SHS
Pages 21-22	Bilan et réflexions SHS
Pages 22-23	Gestion des ITA et Chercheurs
Page 23	Motion adoptée par le CD Chimie.
Pages 24-25	Etat des lieux CD Physique Nucléaire et Corpusculaire
Pages 26-27	Commission interdisciplinaire gestion de la recherche
Page 28	Commission interdisciplinaire Valorisation
Pages 29 à 32	Y a-t-il une politique scientifique pour l'Astronomie en France ? Et réflexions... (section 14).
Pages 33-34 technique	Politique d'information scientifique et à l'INIST : un processus en cours...
Page 35	Coordonnées des élus en Conseil de Département et des animateurs des secteurs du Comité National pour le SNTRS-CGT
Pages 35-36	PAIX, DESARMEMENT. Pétition pour l'élimination de toutes les armes nucléaires.

Le "Suivi de Carrière" amorça une évaluation et une reconnaissance de la qualification des ITA.

Sur le plan de l'organisation de la recherche, la création des EPST et d'un ministère de la recherche, le développement d'actions et de programmes incitatifs ouvrirent des perspectives nouvelles.

Dès 1984-85, le Plan Triennal rompit avec ces orientations :

- les mesures budgétaires promises furent revues à la baisse,
- le suivi de carrière fut jeté aux orties, le plan de reclassement annoncé, remis aux calendes grecques et le statut des personnels et des instances démocratiques appliqué de manière restrictive.

RESTRUCTURATION, AUTORITARISME ET BAISSÉ DE MOYENS

Le Schéma Stratégique du CNRS adopté en 1990 pour trois ans marque non seulement l'abandon total de la politique du début de la décennie, mais en annonce une autre qui sera appliquée méthodiquement et autoritairement : restructuration de la recherche autour de thèmes interdisciplinaires, redéploiement géographique sur des thèmes dite politique de "délocalisations", gestion "rapprochée" du personnel dite politique de "gestion des ressources humaines". Il s'agit d'accroître la productivité des personnels tout en renforçant les pouvoirs hiérarchiques.

Se développe un discours sur le "poids anormal de la masse salariale" qui vise à justifier la pression sur les salaires et les carrières et surtout la suppression de catégories entières d'emploi. Des services sont sous-traités ou encore filialisés. On assiste à l'apparition effective dans les labos de recherche publique de critères de rentabilité issus des entreprises privées dans les laboratoires de la recherche publique, ceci est particulièrement visible à l'INIST. Enfin, une politique de précarisation des emplois et des structures s'instaure dans le cadre - dévoyé - du statut de titulaire de la Fonction Publique, et le recours aux emplois précaires au nom de la "solidarité" (CDD et désormais les CES) s'étend.

Les mesures récentes accentuent ces orientations par la séparation de la gestion des postes et des personnes et la contractualisation des laboratoires et des personnels qui y sont affectés ainsi que par les modes d'évaluation instaurés pour les chercheurs et les ITA.

PERTE D'AUTONOMIE ET DEPENDANCE

Le CNRS est une structure unique en Europe tant par sa taille que par sa pluridisciplinarité. Mais sa mission fondamentale de développement de la recherche de base, de réponse aux demandes en connaissances de la société, est mise en cause sinon dans les discours, du moins dans les faits. Bien que sous tutelle de l'Etat, les laboratoires assurent une partie importante de leur financement par des contrats de source publique ou privée. Ils doivent de plus en plus assurer une part de la recherche pour les entreprises, répondre aux demandes d'évaluation et d'expertises qui émanent de la CEE, des ministères, des Régions, des collectivités locales ou des entreprises. En même temps les laboratoires doivent assumer leur rôle dans les formations doctorales. Les liens avec l'Université sont redéfinis alors que celle-ci se transforme en profondeur avec le projet "Université 2.000". Telles qu'elles sont mises en oeuvre, ces tâches restreignent l'autonomie nécessaire de la recherche au bénéfice des technocrates. Elles signifient la mise en place de recherches à objectifs partagés, la déstabilisation des structures de recherche au détriment de la recherche de long terme ou sans finalités immédiates, la recherche de la rentabilité.

La communauté scientifique est ainsi désaisie de ses prérogatives, les conquêtes démocratiques et dans une certaine mesure "autogestionnaires" sont attaquées insidieusement ou directement, les instances sont vidées de tout pouvoir.

POUR UNE AUTRE POLITIQUE DE RECHERCHE

Il importe pour nous d'approfondir l'analyse de cette politique, de ses tendances, de ses conséquences pour les personnels et leurs conditions de travail, afin de dégager et de mieux adapter nos revendications et nos axes d'action à court et à moyen terme. Ces réflexions, nous ne pouvons les mener seuls. Il y a ici nécessité de dresser un bilan et d'en débattre avec nos camarades des secteurs recherche des entreprises, de l'Université, et spécialistes de questions de recherche au niveau européen. Nous n'entendons pas suppléer aux réflexions menées par la confédération sur ces questions, simplement y contribuer dans notre cadre.

Nous proposons que l'ensemble du Bureau National prenne en charge l'organisation de ces journées et la coordination d'ensemble. Un camarade non membre du BN sera responsable de chaque thème, il sera chargé

d'animer le groupe de travail qui organisera plus précisément le débat sur chacun des thèmes (sujets et exemples concrets traités, recherche des intervenants du et extérieur au SNTRS). Un membre du BN suivra chaque groupe de travail.

Chaque groupe devra tenter de faire le point de la réflexion sur le thème, et d'examiner les conséquences sur la recherche, la manière

dont elle se fait, sur les conditions de travail et les emplois. L'idée est de déboucher sur une expression du syndicat et des propositions d'action.

Ces journées devront être préparées avec les personnels, chercheurs et ITA, par les sections et les Régions du SNTRS-CGT.

MARDI 16 et MERCREDI 17 mars 1993

Dans l'état actuel de notre réflexion nous proposons l'organisation suivante sur deux jours, par demi-journées. Les titres sont bien sûr provisoires et les noms cités des suggestions.

1ère matinée :

Place du CNRS dans le dispositif de recherche en France.

Responsable: D. Pailharey
pour le BN J. Omnès, A. Laborie.

1ère après-midi :

**Liens avec les Universités, les entreprises,
l'Etat et les régions.**

Suggestion, animateur: D. Steinmetz
pour le BN Dominique Lagrange

2ème matinée :

**l'internationalisation de la recherche,
l'Europe et le redéploiement régional.**

Suggestion, animateur: F. Clapier
pour le BN A. Kieffer, Ph. Bouyries

2ème après-midi :

**Place et autonomie des scientifiques
dans l'élaboration et l'évaluation de la recherche.**

Suggestion, animateur: C. Karlin
Pour le BN, Ginette Devilliers, Pierre Merville.

Où va le CNRS ?

Daniel PAILHAREY, élu au Conseil Scientifique

Nous avons fêté cette année les 50 ans du CNRS. Pendant cette période l'environnement social économique et politique s'est transformé, cela n'a pas été sans conséquences sur l'organisme de recherche qu'est le CNRS ; agence sans personnel propre, disposant des crédits, devenue une entreprise regroupant plus de 25 000 agents répartis dans 1700 formations.

Après ce demi-siècle d'existence et d'évolutions, le CNRS est ébranlé par des attaques tant sur son fonctionnement que sur ses personnels, paradoxalement au moment où la plupart des scientifiques français et étrangers reconnaissent en lui un outil irremplaçable sans réel équivalent dans le monde. Une autre caractéristique de ces attaques est qu'il n'y a pas comme par le passé, affrontement de plusieurs thèses sur ce que doit être ou ne pas être le CNRS, mais une pression permanente pour le modifier sans discussion, tout en présentant ces modifications comme inéluctable ou consensuelles.

Si l'on regarde par exemple le bilan de la session d'automne du Comité National, l'équilibre des créations et suppressions d'unités est artificiellement maintenu (les mises en restructuration reportent les problèmes à plus tard sans que l'on puisse l'affirmer, la Direction les présentant comme un mieux). Donc pas de problème. Le déséquilibre est évident si on considère séparément Paris et la Province (mais ceci est une obligation, CIAT oblige). Donc pas de vagues.

Les signes sont beaucoup plus évidents si on regarde la pression sans précédent exercée sur les personnels. En effet, toute restructuration nécessite une mise en condition des personnels. Les ITA ont appris depuis longtemps qu'il fallait changer de laboratoire pour éventuellement avoir une

promotion ; les Chercheurs ne vont pas tarder à être confrontés à cette réalité : une promotion sur trois se fera cette année sur affichage thématique ou géographique. Les Chercheurs trouvent à juste titre que leurs primes sont dérisoires ; les ITA voient, semestre après semestre, les consignes de modulation se préciser. La nouvelle gestion des personnels entrera en vigueur dès janvier 93. Coincés entre un métier, un patron, une région, un Directeur Scientifique, les personnels pourront se demander s'ils sont bien titulaires d'un corps comportant quelques milliers d'agents ou d'une case à renégocier en permanence ? Auraient-ils la velléité de se plaindre ? Prudence : les dépenses en personnel dépassent en 93 les 75% du budget. Ordre ministériel, il faut rapidement redescendre. Le message est clair : sauver son emploi vaut bien quelques sacrifices.

L'histoire du CNRS est remplie de scénarios de démantèlement, d'assainissement, de disparitions ; aucun n'a jusqu'ici été mené à terme, mais tous sont susceptibles de ressurgir au milieu des contradictions de règles depuis quelques années.

Pluridisciplinarité - Départementalisation.

Organisme National - Régionalisation.

Nous sommes donc dans un contexte où tout est possible. Il me semble cependant que notre vigilance doit s'exercer dans deux directions privilégiées :

Relations CNRS-Universités.

Une étude est en cours à ce sujet au CNRS, cela n'est guère original tant est grande l'imbrication des deux organismes. La nouveauté est que la complémentarité évidente entre un CNRS organisme

national et les Universités autonomes n'existe plus dès lors que la contractualisation des Universités leur impose un financement qui ressemble à celui du CNAS ; qui en est même dépendant dans certains cas. Une redéfinition des compétences s'impose : elle pourrait déboucher à terme sur l'absorption d'une partie du CNRS par les Universités, soit qu'il s'agisse de secteurs scientifiques (et on ne peut s'empêcher de penser au repliement du SHS sur quelques gros laboratoires), soit d'un transfert de personnels chercheurs ou ITA.

Prise en compte des problèmes européens.

Ce n'est rien moins qu'une session plénière du Comité National qui sera consacrée à ce sujet en Avril prochain. Une uniformisation des systèmes actuellement disparates prendrait bien évidemment en compte le CNRS (d'ores et déjà ouvert par tous ses emplois aux ressortissants des autres pays européens), mais il faut pour cela retourner à une contractualisation des personnels actuellement "privilégiés".

Bien qu'il soit impossible aujourd'hui d'être plus précis sur l'ensemble des menaces évoquées, on se dirige à coup sûr vers un CNRS réduit en personnel, notamment ITA et susceptible d'utiliser une partie de son budget pour financer des recherches contractuelles dans des formations non CNRS. Une telle politique est d'ores et déjà envisageable en comptant sur les départs en retraite, ne touchant pas les personnels en place dans un premier temps, elle aurait d'autant plus de chances d'aboutir. Il convient plus que jamais d'être vigilants, notre réflexion doit s'inscrire dans un cadre plus vaste que le CNRS, celui de la recherche publique.

EVOLUTION DES LABORATOIRES ET ROLE DU SYNDICAT.

Par Gérard MANDVILLE (Orsay)

Pour être efficace et crédible, notre action syndicale doit s'inscrire dans la réalité vécue par les personnels. Très souvent l'analyse de la situation se limite aux grandes orientations politiques bien connues, et vilipendées comme il se doit pour leurs conséquences néfastes, moyens et création d'emploi insuffisants, politique européenne technocratique et asservie aux intérêts du grand capital, autoritarisme, etc...

Mais cette analyse est-elle opérationnelle quand il s'agit de peser et de mobiliser les personnels comme syndicat de travailleurs de la recherche scientifique ? Je ne le pense pas. Les problèmes que rencontrent le CNRS et ses personnels ne se posent pas en ces termes. Devant cette difficulté, une tendance est de partir du vécu immédiat des personnels, carrières et rémunérations, retraites, statut, conditions de travail, etc... Questions très importantes qu'il ne s'agit pas de négliger, mais qui restent un travail syndical très souvent étroitement catégoriel, par la force des choses, et qui n'intéresse pas en même temps, dans son ensemble, le collectif de travail.

Quelle évolution des laboratoires ces dernières années ?

Une évolution des techniques.

Une évolution des techniques qui donnent une place plus ou moins importante selon les disciplines aux équipements mi-lourds. Cela a des conséquences dans la structuration des laboratoires autour de pôles, plateaux techniques... et sur l'évolution des fonctions des ITA.

Un accroissement de la puissance dans la recherche et une internationalisation plus grande qui conduisent à traiter beaucoup

plus rapidement un sujet avec une plus grande mobilité thématique. L'accès aux banques de données, aux services d'information et à leur traitement prend un caractère stratégique.

Une évolution du rôle des laboratoires qui apparaissent plus que jamais comme à la fois, producteurs de connaissance, centre de savoir-faire et formateur de cadres (la formation par la recherche est une réalité massive dans certaines disciplines).

L'importance du savoir-faire s'il a toujours existé dans la recherche s'est déplacé en particulier dans certaines disciplines dans la fonction scientifique, ce qui remet en question la place et le rôle traditionnel du chercheur et de l'ingénieur.

Le vieillissement des personnels.

On commence à s'apercevoir qu'ici ou là des laboratoires vont mourir de leur belle mort, l'âge moyen des permanents des labos tournant autour de 55 ans.

Au regard de la courbe des âges du CNRS, le départ massif dans les 10 ans qui viennent vont conduire à un fort renouvellement, la permanence de savoir faire, la transmission des connaissances risquent d'être un gros problème. Une génération intermédiaire risque de manquer pour l'encadrement des laboratoires.

De vrais problèmes de management.

Si généralement la direction scientifique des laboratoires est bonne, la direction des hommes est mauvaise. L'absence de prise de responsabilité des directions est patente, en matière de ressources humaines. Pour les chercheurs, sous couvert de l'autonomie de la démarche scientifique, certains, petit à

petit, font n'importe quoi avec des conséquences graves à terme sur la cohérence des laboratoires. Pour les ITA, généralement, on n'a pas réfléchi ni à leur fonction, ni aux niveaux de qualification nécessaires, avec pour conséquence, un jugement des ITA, seulement sur le service rendu et non sur leur fonction et leur qualification. Cette situation est souvent aggravée par la non connaissance de leur statut, la démagogie dans le règlement de problèmes immédiats.

Il y a une situation dégradée qui peut rendre compte partiellement de la situation d'apathie syndicale. Cela a pour résultante deux populations chez les ITA.

La première, qui suit ou conduit les évolutions, trouve avant tout un intérêt dans son travail, souvent désabusée sachant qu'elle ne trouvera pas forcément une reconnaissance, ni sociale, ni dans sa carrière, travaille pour son plaisir et sait naviguer dans les courants complexes du CNRS. Elle sait se défendre, individuellement ou collectivement s'il le faut.

La seconde est en échec, enfermée dans son laxisme sur lequel tout le monde a fait une croix, ou de faible niveau de compétence, qu'on occupe sans réflexion sur son devenir ou sur son encadrement.

Si la première population peut être accessible au syndicalisme, elle en attend peu ou des objectifs réalistes. La deuxième n'attend du syndicalisme qu'un rôle de défense individuelle et est ouverte à toutes les démagogies.

Les solutions de la direction ... et les nôtres.

Nous avons analysé et qualifié les solutions de la direction. Elle sont technocratiques, d'un autoritarisme "soft", mais est-ce suffisant ? Quelles contre propositions faisons-nous dans lesquelles les personnels se retrouvent et se mobilisent ? Cette démarche est difficile et il s'agit de ne jeter

la pierre à personne, mais cela appelle un effort collectif de réflexion.

Je prendrai trois sujets. La politique de localisation, les rapports avec l'Université, le management.

La politique de localisation.

En soi, rassembler les moyens en quelques lieux et structurer autour répond à des impératifs scientifiques objectifs. Des intérêts régionaux peuvent s'y greffer, des conditions de développement à terme se posent, des problèmes de mobilité en découleront, etc...

Toutes ces questions peuvent être examinées et résolues si les décisions sont démocratiquement élaborées et transparentes. On en est très loin aujourd'hui où les faux semblants sont le b.a.b.a. de la "concertation". Sur la politique de délocalisation on mesure les ravages d'un autoritarisme et ses conséquences. De même qu'à l'heure actuelle s'élabore le schéma stratégique du CNRS sans que, personne, à ma connaissance, ni organisation syndicale soit consulté !

Les rapports avec l'Université.

D'excellentes choses ont été dites dans nos documents de Congrès sur le rôle du CNRS et ses rapports avec l'Université. Aujourd'hui l'Université retrouve, partiellement, des moyens pour suivre le financement des unités associées et pour développer une politique propre à chaque Université, des capacités de recrutement d'enseignants. Une politique scientifique active s'est mise en place sous l'impulsion de la Direction de la Recherche et des Etudes doctorales (DRED), l'habilitation des DEA notamment, ainsi que la structuration des études doctorales dans l'Université conditionnent l'avenir de discipline dans telle ou telle région, donc des labos du CNRS à terme.

Les attitudes tant du CNRS que des Universitaires, attisées par la droite, ont dégradé une situation où la complémentarité est la nécessité. Alors que l'Université, avec

l'afflux des étudiants, voit ses besoins en enseignants augmenter, dans le même temps que des départs importants à la retraite commencent, les conditions d'un dynamisme de l'Université s'ouvrent et les chercheurs du CNRS devraient y trouver leur place. Malheureusement la rancœur des universitaires et le CNRS, qui y voit un moyen technocratique de limer la bosse de sa courbe des âges, ne créent pas les conditions d'échanges fructueux pour les uns et les autres.

Le management.

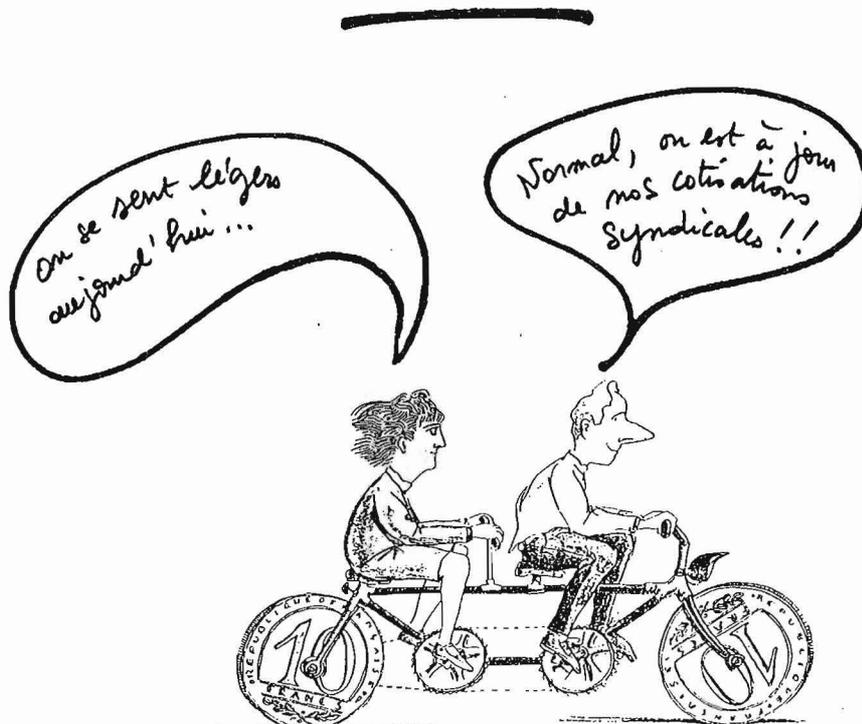
Je ne crois pas à la démocratie spontanée. La démocratie pour s'exprimer, a besoin de droits, d'organisation et de tolérance. Si on prend un collectif de travail, la démocratie s'exprime mieux si elle est organisée, si chacun prend ses responsabilités et est ouvert à la critique.

Un des plus grand manque à l'heure actuelle est la prise de responsabilités et l'ouverture à la critique. Chacun bétonne sur son bon droit et n'en accepte pas la discussion. Quant à la prise de responsabilités, pour une direction, c'est l'autoritarisme ou c'est l'irresponsabilité, le "j'men-foutisme" pour tous. C'est assez flagrant dans bon nombre de laboratoires.

Il y a un besoin de management, encore faut-il en définir le contenu et la manière. Or, s'il y a une formation des Directeurs de laboratoires, et c'est bien, à ma connaissance les syndicats n'ont jamais eu à discuter du contenu.

Si l'ensemble administration/directeurs de laboratoires est l'organisation hiérarchique d'un pouvoir au sein du CNRS, ce qui est, somme toute, banal et normal, il faut des formes organisées de contestation ou de contre-pouvoir pour régulariser. Ce me semble être un des rôle des syndicats. Quand le CNRS, au travers de ses DRH, essaie de réguler à la fois hiérarchie et contre pouvoir, il y a leurre et volonté d'affaiblir un vrai contre-pouvoir syndical. Encore faut-il que le syndicalisme ne se trompe pas d'objectifs. Il y a un espace important entre le syndicalisme partenaire acquis aux objectifs des directions et le syndicalisme de pure contestation.

J'ai conscience d'avoir plus posé des questions et ouvert des pistes de réflexion, que fait des propositions. Mais il serait anormal que j'aie toutes les réponses. C'est aux camarades d'y réfléchir collectivement et d'apporter leurs réflexions et propositions à la journée de politique scientifique et, plus tard, au prochain Congrès.



CONTRIBUTION A L'EUROPE DES TRAVAILLEURS (SCIENTIFIQUES)

Par Bernard BLANC (Lyon)

L'attribution du Prix Nobel à Georges CHARPAK a été à l'origine d'une discussion, au Comité Technique Paritaire du CNRS du 19 octobre 1992, sur l'apport scientifique des étrangers en France.

Le statut des personnels des EPST permet déjà le recrutement comme titulaires de chercheurs et d'ingénieurs de nationalité étrangère. Bientôt le recrutement sera ouvert pour les corps de Techniciens, A.I. et A.A.R. aux ressortissants des Etats membres de la CEE. Nous avons d'ailleurs demandé à ce que la réciprocité soit vérifiée. Cela semble d'ailleurs très formel, quand on sait le peu de recherche publique existante dans la plupart des pays de la CEE.

Le bilan social CNRS 1991 fait apparaître 890 chercheurs statutaires de nationalité étrangère (8 % de l'effectif), dont 54 % de l'Europe. Pour les ingénieurs, 77 sont de nationalité étrangère, dont 40 % de l'Europe.

Le recrutement de chercheurs étrangers est passé depuis 1988 de 8 % à 26 % : le quart des chercheurs recrutés aujourd'hui au CNRS est de nationalité étrangère.

Première question : quand est-on un "étranger" ?

Georges CHARPAK, arrivé en France à l'âge de huit ans, a suivi toute sa scolarité en France, et lui-même considère que ses ancêtres étaient les gaulois! A mon sens, on ne peut dans ce cas parler d'apport scientifique d'un "étranger". L'Ecole de la République a rempli avec honneur son rôle **d'intégration** et de **ciment de l'unité nationale**. Je dirai qu'il en est de même pour tous ceux qui suivent leur scolarité en France, quel que soit leur pays de naissance, leur nationalité passée ou présente.

L'apport "étranger" suppose une solide formation scientifique **acquise** à l'étranger.

Deuxième question : le besoin de l'apport "étranger", mode ou réalité ?

On a eu parfois tendance à juger les labos selon leur taux de mobilité (vers

l'extérieur), en oubliant que l'on quitte généralement un labo... dont l'ambiance est mauvaise... De même, je crains que la "mode" soit au recrutement "étranger".

Le recrutement du quart des chercheurs CNRS de nationalité étrangère peut permettre un apport fructueux. Mais il peut aussi créer des **réactions des jeunes chercheurs français**, dans une période où le chômage touche un nombre croissant de jeunes diplômés. Certains jeunes Docteurs connaissent plusieurs mois de chômage (reviendront-ils dans les labos comme C.E.S. ?)

Il n'est pas souhaitable de titulariser des chercheurs étrangers dans la mesure où ils sont destinés à repartir dans leur pays d'origine. Le nombre de postes de **chercheurs associés**, permettant un recrutement temporaire, est passé à 200, ce qui représente un accroissement non négligeable. Le CNRS estime que le besoin est réellement de 500 postes, compte tenu de la nécessité d'internationaliser le CNRS.

Troisième question : quel statut pour les jeunes chercheurs étrangers ?

Les Thésards et autres Post-docs ou stagiaires (français ou étrangers) vivent à mon sens une **double situation** :

- travailleurs à part entière, ils produisent des résultats scientifiques ou/et exécutent des contrats de recherche,
- étudiants en formation, ils sont en situation de devenir.

Avec la stagnation des postes d'ITA notamment, la tendance à l'utilisation de ces jeunes pour pallier le besoin de permanents affaiblit leur situation de jeunes étudiants. Dans ces conditions, la formation a tendance à devenir un alibi. L'objectif inavoué devient de disposer d'une main d'oeuvre.

Dans une entreprise, le jeune travailleur a les **mêmes droits**, sans discrimination de nationalité.

Au CNRS, à l'INSERM, ou à l'Université, c'est rarement pas le cas.

Souvent le jeune étranger est rémunéré sur une bourse CIES (Centre International des Etudiants et Stagiaires), qui a l'avantage de la souplesse... et des charges patronales réduites. Le jeune étranger travaille ainsi 3 ou 5 ans, sans obtenir de **droits** (annuités) pour sa retraite ou pour ... les allocations chômage. L'allocation d'études du MRE **ouvre droits** à la fois aux allocations chômage et à des annuités pour la retraite.

Le problème est d'importance :

- avec la construction européenne, un flux croissant de jeunes européens suivent une formation dans un labo d'un autre pays de la CEE.

- L'allongement prévisible de la durée de cotisations rend le problème plus sensible.

Que dire quand ces jeunes rémunérés sur bourse CIES ont l'intention de faire leur carrière en France ? Si l'on n'y prend garde,

ici ou là, on verra apparaître, de la part de certains responsables de formation, la tendance à utiliser la double nationalité (français de la 2ème génération) pour rémunérer sur bourse CIES !

L'Europe vit, depuis le 1er janvier 1993, la libre circulation des marchandises et des capitaux.

Il reste manifestement des progrès à accomplir en matière de circulation de la protection sociale.

Ce point mériterait une réflexion de notre syndicat, pour qu'il soit en mesure de formuler des propositions précises, notamment dans le cadre de la réunion du Comité national d'avril 93, sur le thème :

EUROPE ET RECHERCHE SCIENTIFIQUE

A PROPOS DES CONCOURS...

Par Monique SANTARROMANA (Commission 22)

Depuis notre passage dans le statut Fonction Publique, les embauches et certains avancements de carrière sont régis par des concours : concours externes, internes (affectés ou non affectés). Ils étaient jusqu'ici organisés à l'échelon national, et en présence d'un élu C du Comité National dans le jury. Après bien des incohérences au début, cette procédure fonctionne assez bien, mais...

- Mais dans les concours externes, souvent nous avons l'impression que "les dés sont pipés" car il y a déjà en place un candidat engagé sur un CDD : il a le meilleur profil, presque à coup sûr, et s'il fait l'affaire, comment l'évincer au profit d'un candidat extérieur ?

- Mais dans les concours internes non affectés, qui en fait permettent simplement un certain réajustement des carrières qui ont pris globalement un retard notoire, il n'est pas rare de voir 150 à 300 candidats pour 10 à 15 postes accordés ! Dans ce cas, quel casse-tête pour le jury ! On voit ainsi par exemple des agents T1 qui ont des responsabilités et un vieu de qualification qui justifieraient un IE et que l'on ne peut même pas prendre en AI, faute de postes en nombre suffisant.

Ces concours n'ont donc pas résorbé, et de loin, les retards de carrière ; or, il n'est pas sûr qu'il y ait d'autres sessions à l'avenir ; dans ce cas, tout devrait se faire en CAP, mais là encore le nombre de postes accordés est toujours insuffisant.

- Mais bien souvent les dossiers peu explicites ou pas objectifs, tant de la part des patrons que des candidats, rendent le jugement difficile. Souvent, aussi, les candidats sont mal -ou pas du tout- préparés pour une audition, ce qui les défavorise.

Pour l'avenir, nous avons une autre inquiétude au sujet des concours : avec la régionalisation, les concours eux-mêmes mais aussi les attributions d'équivalence seront le fait des régions, et il n'est même pas sûr qu'il y ait encore un élu C dans les jurys. Quelle assurance aurons-nous alors que les critères de sélection soient les mêmes d'une région à l'autre ? Comment seront informés les agents sur l'ensemble des régions ? Sera-t-il donné priorité aux candidats régionaux ?

Voici quelques sujets de réflexion sur lesquels nous devons tous être vigilants.

DU MENSUEL "LA RECHERCHE"

Par Daniel STEINMETZ Toulouse, Département SPI.

Les rapports entre science et progrès social, entre science de base et technologie, trois articles dans le même numéro qui ont fait tiquer le syndicaliste (SNTRS-CGT s'il vous plaît,) l'ingénieur et le citoyen ..; c'est beaucoup

1er article : Prix Nobel et développement économique

Ici, un certain Thomas Durand, professeur de stratégie d'entreprise à l'Ecole Centrale Paris (ça c'est une belle discipline, à quand des profs de stratégie syndicale?), écrit en véritable fils spirituel du recteur Durand (remember 1986 : le projet de la droite pour la recherche), un article qui sent bon le mois de Mars. En l'espace de 4 pages et quelques tableaux, ce distingué universitaire qui doit être aussi consultant auprès de RPR S.A. et de UDF Limited règle son compte à la recherche fondamentale. Relevons déjà les intertitres :

- " Pourquoi investir dans la science fondamentale plutôt que dans la technologie"
- " Mieux vaut copier la science des autres"

Reprenons l'argumentation : La France investit plus de 60 milliards dans ses centres de recherche publique et à l'Université, sur cette somme environ 25 à 30 milliards sont consacrés à la recherche publique de base (recherche fondamentale), et tout cela affirme-t-il pour des retours économiques négligeables : "Une nation de la taille de la France ne peut plus se permettre une telle dépense pour l'honneur de l'esprit humain alors que près de 10% de sa population active sont au chômage" Il est vrai qu'entre le budget des EPST et celui des grands travaux du pharaon Mitterrand on doit bien trouver de quoi boucher le trou de la Sécu! T. Durand base son argumentation sur la comparaison entre le nombre de prix Nobel par pays et l'état de l'économie de celui-ci. Ainsi depuis 1901 pour les USA 156 prix

Nobel, pour la Grande-Bretagne 68, l'Allemagne 55, la France 24, l'ex URSS 10 et le Japon 4. Conclusion logique : les pays qui ont misé sur la technologie comme le Japon se portent bien, et pour ceux qui ont joué la science regardez l'état de l'économie anglaise. Si vous voulez comparer la France et la RFA, regardez : d'un côté le CNRS et de l'autre les Fraunhofer (centres de développement technologiques). Bref reste le principal intérêt de la recherche fondamentale : former les cerveaux qui pourront comprendre la recherche amont qui se fait dans les autres pays. Et en conclusion de l'article, Durand se déclare prêt à échanger quelques milliards de recherche fondamentale contre quelques barrils de transfert de technologie.

Mais ne refermons pas si vite ce numéro de la Recherche.

D'abord parce que l'ensemble de l'argumentation de l'auteur a sa cohérence qui ne se limite pas à la caricature présentée ci-dessus et que les idées qu'il défend peuvent trouver un prolongement rapide dans la partition du CNRS par exemple : un CNRS rabougri limité à l'IN2P3, MPB et SHS d'un côté, et un grand organisme de recherche technologique avec le CEA civil, le SPI, la Chimie, on en a déjà parlé dans les couloirs des ministères il n'y a pas si longtemps.

Ensuite parce que dans le même numéro de la Recherche deux autres articles donnent à Durand des arguments supplémentaires

2ème article : la DGA communiqué

C'est une page de publicité de la DGA (Délégation de la Recherche à l'Armement) qui propose la cession de technologies civiles russes : gazeification de charbon de basse qualité, logiciel d'aide à la décision etc.. Relisons l'introduction de cette pub: " Avant l'écroulement du régime communiste, le développement de la science et de la technologie en Russie avait atteint des

niveaux pouvant supporter la comparaison avec celui des pays les plus avancés du monde libéral. Actuellement, nous assistons à un déferlement d'offres de technologies en provenance d'instituts et scientifiques russes ..etc" Que dire de cette reconnaissance explicite du niveau de la science de l'ex-URSS et de l'état lamentable de l'économie des pays ex-pseudo-socialistes. Science et développement social c'est pas pareil dirait notre centralien. Au passage on peut d'ailleurs se demander à quoi sert l'Anvar si la DGA se met à tout faire dans le pays , à moins que nos cervelles à képi aient conclu un marché plus vicieux: mon cher popoff je te place ta technologie civile et tu me refilles un peu de station Mir et tu arrêtes de revendre tes jouets aux métèques du tiers monde

d'illustres physiciens (français sortis de Normale Sup) qui ne font que réinventer ce qu'on trouve depuis plus de 30 ans sous la plume de scientifiques anglais, allemands ou américains , mais oeuvrant il est vrai dans des disciplines appelées Engineering Sciences par les anglo-saxons. Ces disciplines ont su trouver des méthodes expérimentales, élaborer des concepts , malheureusement superbement ignorés par nos physiciens fondamentalistes qui des deux cotés de l'Atlantique viennent de trouver avec les particules de sable l'occasion de faire de la physique à meilleur marché qu'avec les particules de la physique nucléaire. Ah, Auguste Comte, comme tu as su léguer à tous tes descendants ce superbe complexe de supériorité qui permet à tous ceux qui veulent la peau de la recherche de base de trouver arguments et alliés.

3ème article : la physique de l'état granulaire

Là c'est plus technique, mais enfin comme c'est un peu pourquoi on me paye tous les mois au CNRS, j'ai lu quand même! Bien que depuis plus de 10 ans je passe mon temps à tripoter des grains de sable, de sucre , d'alumine et de charbon, je ne m'attendais certes pas à être cité, mais de là à ne trouver aucune référence bibliographique provenant des revues scientifiques qui encombrant la bibliothèque du labo , problèmes. Et c'est à mon avis encore plus grave quand on cite des travaux prétendus originaux , rédigés par

Conclusion : Si l'on veut éviter pour le CNRS ce que préconise T. Durand, ne pensons plus que notre argumentation classique, brevetée par la CGT et homologuée par l'Union Rationaliste suffise. Une bonne partie des scientifiques est déjà prête à abandonner les diplodocus de la recherche fondamentale, quant à l'opinion publique elle finira par exercer son droit légitime de contrôle sur la répartition des richesses de la nation . Partout et y compris au CNRS.

Alors que faire sinon cogiter.?

*Vous pouvez nous adresser vos participations écrites pour la
préparation de ces journées d'études.
Les articles sont à adresser au siège du syndicat
avant le 10 février 93
pour publication dans le prochain BRS.*

Bilan Comité National secteur SPI le 03/12/92

par J.P. BERRY élu en section 08

En ce qui concerne la politique recherche le maître mot est "interdisciplinarité", mais des scientifiques présentent des perspectives de recherches approfondies hyperspécialisées sinon focalisées sur le composant. Certaines disciplines (comme l'électrotechnique ou les hyperfréquences) ne sont pas satisfaites par ces approches puisque les composants dont elles s'occupent sont fortement influencés par leur environnement. Les interactions composant/système sont d'autant plus fortes que dans notre secteur la miniaturisation est un thème central : microtechnique (bonjour M.GAGNEPAIN), microrobotique, microélectronique, etc... Des recherches pluridisciplinaires sont envisagées.

Cette introduction pour situer la place des ITA: ces ambitions dans un contexte de compétition internationale féroce devraient, sans équivoque, induire une politique de l'emploi ITA vigoureuse.

En effet que ce soit pour servir des moyens lourds, contribuer à l'interdisciplinarité par leurs connaissances générales ou maîtriser des approches "systèmes" (ingénierie), les ITA devraient être appréciés sinon recherchés pour accroître la performance des équipes.

Or nous avons noté dans les discours de nos directeurs scientifiques une acceptation de la politique d'austérité du gouvernement en matière d'emploi ITA. La politique du personnel est envisagée à volume constant. On va même jusqu'à préconiser une régression de cet emploi: des tâches techniques pourraient être prise en charge massivement par des (jeunes?) chercheurs (comme aux USA, là bas c'est bien, il n'y a pas d'équivalent ITA), par exemple des chercheurs devraient entrer dans les salles blanches, ce serait formateur et un peu de compétition, voire de surveillance stimulerait les ITA qui s'y trouvent déjà!

On a également entendu que les ITA ne devraient pas trop se plaindre cette année car l'absence de création de postes a été compensée par un peu plus d'avancements que d'habitude.

On sent bien que l'on a choisi de diminuer la part des salaires en sacrifiant des ITA d'abord et que l'on cherche à mieux utiliser ceux qui se trouvent ici ou là dans des domaines moins "à la mode": redéployer, cela nous rappelle les années 80 (bonjour M.AIGRAIN).

Instituts fédératifs, contrats entre direction scientifique et laboratoires, augmentation de la part des ressources contractuelles même dans des labos réputés "fondamentaux" ("avalisation" en SPM), cela implique une plus grande flexibilité des moyens.

Or nous sommes tous de plus en plus vieux. Le SPI plus jeune que les autres secteurs, cela ne doit pas nous rassurer: dans 10 ans -si rien n'arrive- nous nous retrouverons les plus vieux -si les départs à la retraite sont remplacés dans les autres secteurs!

Ceci dit, dans l'ensemble il n'y a pas eu de gros problèmes nécessitant une intervention d'élus dans des labos. Certains sont conviés dans plusieurs comités scientifiques, d'autres seraient plutôt tenus à l'écart comme en 08.

Les relations intersyndicales semblent bonnes dans la plupart des sections, cela a permis par exemple le vote d'une motion en section 09 pour bien souligner l'importance de notre rôle: sans ITA pas de bonne recherche.

Pas de commentaire sur le vote d'une motion en 07 en faveur de la prime pour les informaticiens: un étrange silence entoure cette affaire dans notre syndicat.

Par contre en section 08 l' élu SNTRS n'est pas consulté pour la rédaction du compte-rendu du comité de liaison qui utilise pourtant la signature du dit SNTRS accolée aux autres.

Enfin l'animateur SPI souhaite que les autres élus lui envoient leur compte rendu plus tôt et plus systématiquement comme il le fait lui même.

A PROPOS DES SCIENCES DE LA VIE...

Par Monique SCANDELLARI, élue Commission 23 et CAP des IR.

Je vais essayer de donner quelques informations sur la réalité que nous vivons.

Région PACAC.

La 12ème circonscription a une implantation en majorité du département Sciences de la Vie : plus de 50% du CNRS, et également très importante du SHS, environ 25 à 30%, nous sommes donc directement concernés par ce qui se passe dans ces deux départements où la crise me paraît la plus forte. Je ne veux pas dire qu'ailleurs c'est le paradis, mais ces deux départements font l'objet d'une restructuration particulièrement forte.

Les restructurations : une nécessité.

La nécessité de plusieurs restructurations correspond à des réalités scientifiques et il n'y a pas à s'y opposer par principe. Le CNRS se doit d'être un outil performant, c'est le plus grand organisme de Recherche et il n'y a rien d'étonnant, ni de scandaleux, que l'on procède à des modifications qui vont de pair avec l'évolution des sciences. Par exemple l'encouragement de la pluridisciplinarité induit des modifications : car si on veut que des gens de spécialités différentes travaillent ensemble, il est nécessaire de les réunir dans une même structure. L'argument vaut aussi pour la réponse concrète à l'existence de programmes prioritaires. Il est faux de penser que la réponse à ces deux réalités se fera par des collaborations qui existent d'ailleurs déjà, il est indispensable d'aller plus loin et donc de redéfinir des laboratoires en fonction de nouvelles réalités scientifiques.

Autoritarisme ? NON.

Ce qui est intolérable c'est que tout ceci se fait,

- avec autoritarisme alors que c'est dans la transparence la plus poussée qu'on se doit d'expliquer à l'ensemble des agents de l'organisme la politique nouvelle. C'est

traiter avec mépris le personnel que de le croire incapable de comprendre. En plus, c'est contraire à l'efficacité. Le métier si difficile de la recherche fonctionne sur la motivation, ce n'est pas le salaire ou la carrière qui sont lamentables qui vont constituer une quelconque carotte. Le seul pouvoir réel dont disposent nos autorités hiérarchiques à quel que niveau que ce soit, c'est la conviction.

- avec un autoritarisme spécial envers le personnel ITA à qui on fait bien comprendre qu'ils sont les moyens d'une politique. Et on va même jusqu'à dire qu'ils sont inutiles, ce qui est une manière claire de nier leur existence même. Un petit discours un peu plus doux pour les ingénieurs dont il semble qu'on ait un peu plus besoin, mais surtout pas de leur intelligence, simplement de leur capacité d'exécution.

Bref, c'est le discours sur la gestion des ressources humaines ? Beaucoup de bruit pour rien.

Gaspillage ? NON.

La modernisation dans une entreprise quelconque -et le CNRS, c'est aussi une entreprise-, cela se prépare et elle doit se faire en accord avec le personnel. Il doit y avoir des reconversions préparées, et ce n'est pas en apprenant qu'on est un "personnel non affecté" et "affecté hors structure" qu'on prépare l'avenir. La même chose pour le rééquilibrage Ile de France/Régions. C'est le volontariat qui doit être la base de tout, il faut prendre le temps de convaincre. Dans le cas contraire, c'est le gaspillage qui sera le résultat. En plus, il ne faut pas perdre de vue qu'une modernisation dans un contexte de pénurie, c'est l'échec assuré. Certes on peut se reconverter à tout âge, mais enfin quel bénéfice pour le CNRS de bâtir l'avenir sur la reconversion du personnel de 50 ans... Le plus rentable c'est d'embaucher les jeunes. Ca, c'est une réalité incontournable.

Une politique scientifique ? OUI.

Il y a une grande crise de confiance entre la direction de l'organisme et le personnel à tout niveau, y compris celui d'un directeur de laboratoire. On a trop vu dans le passé de choix scientifiques sacrifiés... qui, 3 ou 4 ans après, redeviennent à la mode. Heureusement que tout le monde ne se laisse pas faire ! C'est sûr que cela n'est pas facile de faire une politique scientifique et que l'on ne peut pas tout faire partout. C'est sûr aussi que la recherche moderne demande des outils technologiques de plus en plus coûteux et qu'il est imbécile de revendiquer, à chacun son appareil. Mais justifier une politique scientifique par :

- diminuer la masse salariale -Car on entend partout dans le budget sur le CNRS que 70% est réservé à la masse salariale, que c'est intolérable etc... on pourrait aussi penser à augmenter le 30% restant- C'est plutôt ça qui me paraît indispensable.

- diminuer le personnel ITA... si on transforme le chercheur en technicien, femme de ménage, secrétaire etc... quel temps va-t-il consacrer à ce à quoi il est payé, c'est à dire son boulot de conception de la recherche ?

- centrer sur ce qui est accepté par le "public", par exemple dans le département des Sciences de la Vie : la santé et l'environnement. Ca c'est une politique débile. Sciences de la Vie, ça veut dire la science du vivant à tous les niveaux et en plus chacun sait qu'on avance de manière cohérente -que l'on réponde à une demande sociale, bien sûr, le Sida par exemple, mais si on n'avait pas eu un bon niveau dans le domaine de la recherche en virologie... on aurait jamais isolé le virus du Sida dans ce pays- Et il y a de quoi aussi être choqué de savoir que la recherche dans ce domaine reçoive un maximum de budget alors qu'on abandonne la recherche en parasitologie... parce que ça se passe en Afrique, pays insolvable !

Bref, s'il existe depuis bien longtemps une politique scientifique, c'est à dire la

nécessité de choix, loin s'en faut qu'aujourd'hui encore tout le personnel de l'organisme en soit conscient. Qu'il soit difficile de conduire une politique scientifique, c'est indéniable parce que le résultat peut se mesurer plusieurs années après, mais c'est tout de même une nécessité.

Donc il y a de ce point de vue carence de la direction de l'organisme et de la hiérarchie en général, si proche soit-elle de dire la VERITE. C'est sûr que la vérité c'est révolutionnaire, et ce n'est pas moi qui l'ai inventé. Ce que je trouve insupportable, c'est justement le statut du travailleur de la recherche, considéré comme un débile mental ou un enfant irresponsable, bref, un individu qu'on traite avec douceur quand ça arrange et fermeté ou autoritarisme quand le torchon brûle.

Quelques propos philosophiques...

Ce n'est pas en flattant le public, c'est à dire le contribuable dont nous tirons nos ressources en salaires et moyens que l'on parviendra à faire une politique scientifique. Il faut avoir le courage politique de dire quelques vérités bonne à entendre et pourtant simples sinon simplistes.

* Oui, la Recherche coûte de l'argent. Et plus nous avançons, plus elle coûtera. Personne ne peut garantir le succès, mais ce qu'on peut garantir, c'est que si l'effort pour la recherche n'est pas fait, le résultat sera de passer à l'état de pays en voie de développement. Or nous sommes, pour des raisons historiques, un pays important sur ce terrain. Et ceci est une responsabilité HISTORIQUE.

* Oui, il est indispensable de conserver le CNRS, certes un outil ambitieux, mais nous en avons les moyens. Et il n'est pas question de rabaisser notre niveau de revendication, surtout NOUS, la CGT quand même ! Et ce n'est pas l'Europe qui va nous faire parler à voix basse. Car le CNRS est un phare allumé pour beaucoup de pays européens. Ceci ne veut pas dire qu'il faut camper devant le CNRS de ses fondateurs. Bien que

personnellement, l'abandon de son siège historique me laisse un goût amer... Sauf la statue du 50ème anniversaire qui est devant le siège, que je verrais volontiers couler dans la Seine...

* Non la science n'empêchera pas l'homme de mourir. Car cet engouement pour la santé me paraît très suspect. Certes la vie se termine un jour et il me semble que le courage scientifique devrait justement définir ce qu'est la VIE. Même chose pour l'environnement. Ce genre de tarte à la crème me soulève le coeur.

* Les problèmes d'éthique auxquels sont confrontés aujourd'hui de nombreux scientifiques dépassent largement la communauté des Sciences de la Vie et, de plus, la communauté scientifique. Ceci est un débat de société. Un exemple tout bête : l'inceste. Aujourd'hui c'est l'interdit, ça n'a pas été toujours le cas.

Ce n'est pas un hasard que la Science soit en débat. Parce que la Société moderne n'a pas su apporter de nouvelles valeurs. La religion bat de l'aile, et ce n'est pas l'intégrisme qui va répondre aux questions que les gens se posent.

Je n'ai pas abordé volontairement les problèmes locaux. Ceci parce qu'en fait la situation est très différente d'un laboratoire à l'autre. De plus, les gens se taisent et je ne veux pas parler à leur place. Je pense que la situation ne durera pas longtemps comme ça et d'ailleurs nous essayons de comprendre ce qui bouillonne dans les têtes. Pour le moment les gens sont muets. Par contre ce que je devine, parce qu'il y a longtemps que je vis sur le campus, c'est que nous allons avoir à affronter des contradictions. Il y a des divisions parmi les syndiqués comme parmi les personnels en général. C'est la même chose que les mesures DURAFOUR, il y aura des mesures positives pour certains, en gros les plus anciens, et ceci au détriment des jeunes embauchés.

André LACROIX, élu Commission 30

Extraits du Compte rendu

M.Paoletti souhaite réorganiser l'écologie à Tou-louse. Plusieurs membres de la section sont désignés pour étudier la question sur place.

La section 30 a été très sollicitée par SDU pour des évaluations en 30.

En ce qui concerne les équipes rattachées à deux départements, il faut rappeler qu'un chercheur est évalué par sa section de rattachement au Comité National mais est géré par le Département dans lequel son unité est rattachée. Ceci se traduit au niveau des propositions CRI et DRI : la section propose la promotion, mais celle-ci est examinée par le Conseil de Département de l'Unité. Les dérogations, pour l'instant, ne sont accordées qu'à titre exceptionnel, pour des équipes et non pour des chercheurs individuels.

La Commission et son Président se félicitent d'avoir demandé l'examen des formations à deux ans. Ceci a permis de voir la situation d'ensemble des formations de la Section 30 dès les deux premières sessions d'automne, lors du mandat du Président soit en un an de législature. Pour la prochaine session d'Automne, seront examinées à deux ans les seules formations créées en 1991 et, parmi les autres, celles qui le désireraient par suite de modification importante de leur structure.

Le principe de 3 mandats maximum à la tête d'une formation associée, pour un directeur, sera respecté. En outre une formation associée n'aura à sa tête qu'un seul directeur, sauf dans le cas d'un éloignement géographique de ses composantes. Aucune création ne sera faite si le directeur atteint l'âge de la retraite.

.../...

En 1993, l'âge limite (supérieur) pour les candidatures sur poste CR2 sera de 33 ans. En 1995 il ne sera plus que de 31 ans.

Les demandes de crédit pour les Colloques internationaux, sont à adresser aux Relations Internationales ; celles qui concernent les colloques nationaux peuvent être faites soit auprès du département scientifique concerné, soit, pour les réunions interdisciplinaires, auprès du Secrétariat Général du Comité National. Les demandes doivent être faites avant le 1er octobre de l'année qui précède le Colloque.

Quelques remarques.

Les problèmes des ITA ne sont absolument pas évoqués bien que beaucoup de membres de la commission (non ITA) le souhaitent. La discussion a notamment tourné autour du projet d'évaluation des ITA. Une note du service juridique du CNRS nous est parvenue en cours de séance, qui mentionne très clairement que -suivant le texte officiel du statut des ITA au CNRS- il ne pouvait pas être question d'évaluation. (Malgré tout, sur la liste des agents de la section, il est noté que les IR sont évalués et en face de chaque nom le numéro de la section comme pour les chercheurs (...?)). La discussion a également tourné autour des Ingénieurs "Chercheurs" qui forment (au moins en SDV) une "super classe" des Ingénieurs, des "intouchables" ou encore (si l'on veut) l'antichambre du corps des chercheurs. Tout cela serait à discuter...

CONSEIL DU DEPARTEMENT S.P.M. du 27 novembre 1992

Extrait du compte rendu de R. PIERRISNARD

L'ordre du jour étant surchargé concernant les examens des formations du S.P.M., le Directeur Scientifique n'a pas fait d'exposé sur la politique scientifique du département. Simplement quelques réflexions au cours de la journée ; quelques exemples :

- Concernant les équipes postulantes, il ne faut pas du tout qu'elles considèrent que c'est un engagement définitif du CNRS. Qu'il n'y a pas de recouvrement entre les équipes postulantes CNRS et les jeunes équipes DRED (Enseignement Supérieur).

- En Mathématiques, une volonté de la direction de créer des UPR ou des UMR plutôt que des URA de manière à rééquilibrer le nombre de chercheurs CNRS par rapport aux enseignants du supérieur. Il faut développer la province car actuellement les mathématiques sont centralisées en Ile-de-France.

- La direction du Département S.P.M. désire abaisser l'âge des passages CR/DR ainsi que de continuer de créer 2/3 des postes chercheurs en province, la même politique étant appliquée en ce qui concerne les créations d'unités.

Pour le Directeur Scientifique : "un laboratoire est une somme d'équipes qui tiennent la route ; pas question d'avoir des équipes moins bonnes qu'on traîne."

Site de BELLEVUE

Quelques informations distillées par la direction scientifique qui ne seront peut être plus d'actualités lorsque vous lirez ce texte :

- première constatation concernant les départs de volontaires en provinces : très peu de candidats comme prévisible ;

- aucun dialogue ne s'instaure entre la direction du CNRS et les personnels, ce qui nécessite une grande vigilance de ces derniers ;

- concernant d'éventuels rattachements aux nouvelles universités d'Ile-de-France : pas de décisions rapides en vue. Un projet est à l'étude avec le Président de l'Université de Saint-Quentin-en-Yvelines qui pourrait accueillir deux petites équipes de recherche ;

- pour le reste aucune autre information.

Concernant les ITA, il nous a été rappelé qu'il n'y aurait aucune création de postes en 1993 en S.P.M. comme dans les autres départements.

COMPTE RENDU DU CONSEIL DE DEPARTEMENT SHS du 26 novembre 1992

Par Denise GLUCK (CEF/PARIS)

1- Résumé de l'exposé de A. D'IRIBARNE et de ses interventions dans la séance :

Point d'information sur le CNRS

A.D'IRIBARNE annonce l'année 1993 comme une année importante pour des raisons externes autant qu'internes à l'EPST.

Le CNRS fera pendant cette année électorale l'objet d'un débat qui échappera à l'institution elle-même et qu'il faut préparer. Le schéma stratégique 94-95 mènera à la transformation accélérée du CNRS, transformation qui prend en compte des projections démographiques et budgétaires ne permettant pas d'envisager un renouvellement et annonçant une réduction budgétaire.

Le transfert du siège à Michel-Ange est présenté comme une opération signifiante : affirmation que l'EPST et les divers Instituts nationaux de recherche forment une configuration de groupe qui a une véritable unité bien que les départements du CNRS y gardent leur spécificité. La politique de la recherche au CNRS s'inscrit donc dans une double logique qu'il faut assumer "rigoureusement et vigoureusement".

Le SHS : un département difficile à gérer

Le SHS constitue le lieu où la mise en oeuvre de cette politique est la plus difficile car les traditions du milieu sont rebelles à la notion de hiérarchie des choix. Suit l'énumération des difficultés que rencontre la D.S. du SHS pour répondre à des "interrogations et demandes réitérées" de faire ressortir de la politique scientifique du Département des résultats visibles et lisibles.

- Le CNRS considéré comme un moyen technique par les autres établissements, surtout par l'intermédiaire des ITA : c'est une tradition révolue ;

- le sentiment que les chercheurs ont d'être des hommes libres de toute contrainte d'enseignement : ils se définissent comme des "enseignants en année sabbatique perpétuelle" ;
- un programme scientifique à renouveler pour répondre aux questions que la société pose à la science (espace urbain, rapports entre nations, nouvelles technologies, patrimoine...) et que la science pose à la science (la réforme du C.N. doit se poursuivre pour soutenir la nécessaire interpénétration des disciplines que permet la suppression du rattachement principal ou secondaire et la possibilité du rattachement à plusieurs secteurs) ;
- des soutiens à la documentation éparpillés : ce sont les instituts fédératifs et les laboratoires associés à des universités en réseau qui peuvent être logiquement soutenus par la création de Bibliothèques ou de Centres de documentation ;
- une évaluation qui relève d'un processus ambigu entre le compromis social et la rigueur scientifique, le poids du compromis social étant trop fort : un travail important reste à faire pour donner en termes clairs les critères de l'évaluation.

La transformation du SHS

La D.S. l'envisage par les dispositifs et les projets suivants :

1- Les équipes

La constitution des équipes doit se faire en nombre limité et en collaboration avec les DRED et les Universités et les Ecoles dont la vocation est la recherche. Elles doivent se positionner sur les "fronts les plus risqués de la connaissance", sinon l'existence du SHS peut être remise en cause ; les unités vieillissent mal et vivent de leurs rentes.

Les UPR doivent se constituer en formation doctorale et s'agréger à un milieu universitaire sinon "elles ne peuvent pas fonctionner convenablement".

Une contractualisation budgétaire à 4 ans va être tentée dès l'automne 93 pour un certain nombre d'UPR déjà sélectionnées.

A plusieurs reprises au cours de la séance, A. D'IRIBARNE insiste sur la nécessité d'augmenter le nombre des URA (il apparaît clairement par la suite que ce n'est pas nécessairement par création d'équipes). La pression s'exerce notamment sur les Unités de Paris qui n'auront pas de moyens en locaux et en crédits de fonctionnement si elles ne sont pas déjà associées à des Universités ou si elles ne consentent pas à s'associer à des Universités de la couronne parisienne ; pour réaliser ce projet des opérations d'évaluation des labos, des chercheurs, des ITA vont être mises en place.

2- Les chercheurs

Ils doivent faire preuve de professionnalisme (définition : risque dans la construction du programme, mobilité thématique et géographique). Des crédits et des dispositifs permettent la formation des chercheurs, notamment les Ecoles d'été. L'objectif est de faire des chercheurs des "entrepreneurs de recherche" fortement incités par le jeu des détachements à circuler dans l'espace européen. Des interventions ultérieures des membres du Conseil protestent contre cette conception du travail de recherche : le modèle relève de l'entreprise privée, la "professionnalisation" du chercheur ne passe pas nécessairement par une formation dont le budget est élevé et qui est plutôt une formation technique (que les ITA demandent).

3- Les ITA

Ils sont "le grand souci du département, car ils sont mal constitués dans leur capacité professionnelle par rapport aux besoins du SHS et sont trop nombreux là où on n'en a pas besoin". A partir de 93, la D.S. affectera des postes à des unités puis procédera à des mouvements de personnels selon des logiques définies et hiérarchisées. Les ITA les premiers concernés sont ceux qui sont en SDI qui seront redéployés sur des unités.

La directive relative à la nouvelle gestion du personnel annonçait ce processus puisqu'elle repose sur les principes (entre autres) de dissociation du poste et de la personne et la départementalisation : les restructurations des gros labos -USR ou

UPR- où les ITA sont nombreux assurera sans doute les "moyens communs" des instituts fédératifs.

2 - Les objections à ce programme

Ce programme d'une transformation qui se veut vigoureuse va rencontrer des résistances tant des individus que des institutions, et ces résistances ne viennent pas seulement du milieu CNRS-SHS, car certaines universités ne semblent pas résolues à signer des contrats d'association avec le CNRS. Les représentants au Conseil de la DRED et des universités insistent sur les difficultés de création d'URA associées à l'Université dans les secteurs où le déséquilibre est trop fort dans le rapport enseignants-chercheurs (l'archéologie par exemple où le rapport est de 10/1 ou l'ethnologie où l'Université est peu présente).

L'incitation à la mobilité des chercheurs est accueillie avec une certaine perplexité quant à sa faisabilité comme à ses conséquences : la mobilité dans l'espace européen est difficile à réaliser pour l'instant parce que les réseaux structurés qui la permettraient n'existent pas ; la mobilité thématique ou géographique à travers les unités aura pour conséquence de priver celles-ci de leur mémoire ; la mobilité entre CNRS et Université par le jeu des détachements n'est pas très attrayante pour les enseignants parce que le temps de détachement est trop court pour décharger réellement les professeurs de leur tâche d'administration et d'encadrement (combien de professeurs d'université demandent un détachement ?).

Quant à la mobilité des ITA, elle n'est pas prévue par des procédures claires et le redéploiement des ITA après restructuration des équipes doit se faire dans la concertation la plus large possible.

L'examen (ultérieur dans la séance) de l'affichage et des postes au concours 1993 fait surgir le mécontentement des sections quant au petit nombre de postes de CR1 (7 seulement, dont 5 sur affichage) et au grand nombre de postes fléchés sur les PIR dont on ne connaît pas le programme. A. D'IRIBARNE annonce qu'il n'y aura pas d'"expansion" dans les années à venir et qu'il assume sa politique d'affichage. Il est clair en tout cas que si les créations de CR2 admettent un pourcentage de postes libres, les promotions incitent à la mobilité vers la province.

La politique d'affichage des postes de DR et de CR en SHS amène à poser un certain nombre de constats et de questions :

Les postes de DR (qui ne seront plus en augmentation) libérés par les départs à la retraite sont plus utilisés par la création de postes de CR2 (population jeune et sans doute plus apte à toute forme de mobilité) que de CR1.

Sur quel contingent sont pris les postes d'accueil qui sont distribués au niveau du département ?

Que fait-on des postes d'ITA "libérés" par le principe 1/3 renouvelable, 1/3 déclassement, 1/3 suppression ?

3 - L'examen des unités

UPR - UMR - USR

Les unités dont le fonds documentaire est important (donc nombreux ITA) mais qui manquent de "visibilité" sont orientées vers des restructurations avec des chercheurs, ces restructurations pouvant entraîner la dispersion des ITA. Dans certains cas des "perspectives d'intégration dans d'autres structures" se dessinent (UPR 208 en 32), dans d'autres cas cette perspective semble imprécise (Ferro en 33) enfin dans certains cas elle est brutale (Intergéo en 39 pour laquelle le Conseil n'a pu obtenir de vote particulier, l'accord s'étant fait lors de la réunion des présidents de section, en dépit des protestations fondées sur le rôle important que joue en géographie cette USR).

Les unités centrées sur l'économie et basées à Nanterre vont donner lieu à des opérations de restructuration (UMR 31 Michalet, Labica) qui déboucheront peut-être sur un institut fédératif (à condition que l'effet de mémoire des sections et du Conseil joue au moment des demandes de créations).

Une demande de création d'UMR (Passeron) retenue par les sections 36 et 38 et créée par la D.S. donne lieu à un débat sur les conditions dans lesquelles peuvent se faire des restructurations qui excluent une

partie des personnels. Une motion de la section 38, lue en Conseil, souligne l'importance en cas de restructuration de la mise en place de structures d'arbitrage.

Enfin, la demande de création d'une UPR (Duboscq en 39, Bordeaux), classée 3 fois première par des commissions différentes est rejetée : la D.S. la conçoit comme une URA, mais Bordeaux III a donné jusqu'à présent des réponses négatives à la demande de contrat d'association à l'université. Bordeaux reviendra à l'ordre du jour à la prochaine session où deux autres unités de géographie (CEGET et CESURB) mises en restructuration seront à examen.

URA

De très nombreuses demandes de création d'URA ne sont retenues qu'à titre d'Equipes postulantes : les chercheurs CNRS y sont administrativement affectés mais l'association sera réexaminée.

Les décisions de restructuration de la D.S. sont justifiées par le vieillissement des équipes, leur manque d'homogénéité (URA 211 en 32 est supprimée pour cette raison), les difficultés liées au milieu dans lequel elles sont implantées, l'inexistence de la direction du laboratoire (dans le cas de l'URA 1018 en 33, le Conseil vote favorablement pour un changement de directeur plutôt que pour une restructuration), le départ à la retraite du directeur (Vovelle en 33).

En fin de parcours, on peut comprendre qu'en effet le vieillissement des équipes et le nombre important de chercheurs et d'ITA sans affectation (cf. liste à la fin de l'Annuaire 1992 du SHS) pose problème à la D.S.. L'absence d'affectation n'empêche pas nécessairement le rendement scientifique, même si pour reprendre l'expression du Directeur précédent "ça fait désordre". La multiplication des ERS va sans doute "secouer" le milieu mais aura-t-elle pour conséquence de mettre le SHS "propre en ordre" comme on dit en Suisse et d'accroître son rendement scientifique ?

***Vous pouvez nous adresser vos participations écrites pour la
préparation de ces journées d'études.***

***Les articles sont à adresser au siège du syndicat
avant le 10 février 93
pour publication dans le prochain BRS de février.***

SHS : session d'automne 1992 :
Réflexions de Sylvie ENGRAND (élue de la section 36)

- QUEL BILAN TIRER DES INFORMATIONS RECUEILLIES ? QUELQUES REFLEXIONS

- Le bilan des anciennes et nouvelles mesures amène d'abord à constater le **caractère de plus en plus dirigiste et autoritariste de la gestion des unités par la DS.**

Il est significatif que la répétition de l'affirmation d'un projet scientifique du département se traduise systématiquement par des procédures et contraintes supplémentaires réduisant la liberté d'action des chercheurs. *Tout se passe comme si la volonté d'infléchir les orientations de la recherche en SHS ne pouvait s'imposer qu'en rigidifiant ses modes de fonctionnement.*

De même que les thématiques de recherche existantes et leurs évolutions doivent, selon la direction, être contrôlées, de même *les champs de la recherche des années à venir doivent être strictement balisés.* Le recours à la notion d'"activité programmée" le prouve. Mais qu'est-ce que la programmation de l'activité d'un laboratoire? Dire qu'il ne s'agit pas de fixer des échéances, et qu'il ne s'agit pas de construire un projet de recherche sur 12 ans ne donne pas le sens de la démarche à entamer.

Les PIR ne couvrent certes pas la totalité des champs d'activité des chercheurs du CNRS. Ils représentent cependant, dans la manière dont ils se montent, un bon analyseur des modes de gestion de la DS. Le PIRTEM disparaît : pourquoi? Les préoccupations (scientifiques, sociales et politiques) qui avaient présidé à la création de ce programme ont-elles disparu? Quelles sont les bases et raisons de cette décision? Fallait-il, pour créer le PIR-Ville, supprimer le PIRTEM? *Quels seront les effets de cette réorientation des thématiques interdisciplinaires prioritaires sur les exigences de la DS en matière de programmation des activités des laboratoires? Quelles conséquences ce changement de focalisation des préoccupations de la direction aura-t-il sur les relations entre la recherche et la demande sociale?*

Le style de "management" adopté par la DS ne se dément pas: les décisions tombent, mais le souci de les expliquer à la piétaille ne démange personne. Comment alors la DS peut-elle se plaindre du fait que *le milieu fonctionne essentiellement au bruit et à la rumeur*? Cette caractéristique ne s'est pas estompée depuis l'année dernière....

Le deuxième constat porte sur les concepts que la DS emploie.

L'année dernière, le mot d'ordre était "faire appel à des experts". Aucune des questions concernant la définition de la notion d'expert n'a reçu de réponse. Qu'est-ce qu'un expert? Sur quoi se fonde la légitimité du titre? Qui nomme les experts et sur quels critères? L'incitation à faire appel à ce type de conseiller subsiste, leur mode de définition n'a pas changé : est expert celui qui s'auto-proclame tel avec assez de force pour se faire accepter, ou celui qui est coopté comme tel par l'instance qui a le pouvoir d'en nommer. Que l'on se rappelle le travail et le soin apportés par les membres de la commission 36 à la définition des critères d'évaluation des formations, GDR, revues, colloques... et chercheurs, et l'on ne peut que s'étonner du degré d'incertitude et d'arbitraire qui entache la désignation de ces experts tellement valorisés par la DS.

Le "concept de l'année" est celui de "valeur ajoutée". Il s'agit de mesurer celle que produisent les équipes. Cette notion est triplement connotée : elle fait référence à un résultat financier ; elle exprime sur ce plan une valeur d'efficacité de l'action ; elle parle en terme d'"ajout", donc de progression. Que signifie l'importation d'un tel concept dans une structure publique ayant pour vocation première la recherche fondamentale? Qu'est-ce que la "valeur ajoutée" par le travail d'un chercheur? Quelle notion de rentabilité cette expression peut-elle cacher? Que signifie le recours à cette notion accolé au nouveau mode de management prôné par la direction, qui se veut aussi proche que possible de celui des (de certaines) entreprises privées? Quelle "efficacité" ("productivité") s'agit-il de cerner? Quel "ajout" est-on censé mesurer? Et à quoi s'agit-il d'ajouter?

En ce qui concerne **la contractualisation des équipes**, elle est à rapprocher des autres pratiques de la DS dans la répartition des moyens CNRS entre les formations. Le bilan des innovations dans ce domaine se solde par le même constat: alourdissement du contrôle (orientations scientifiques, rythmes de production...), et progression de l'autoritarisme (dans l'organisation de l'activité des chercheurs comme dans la mobilisation des ITA).

L'attribution des ressources aux équipes dans la perspective à moyen terme est à première vue une idée positive, parce que source de cohérence pour la gestion des labos. Le problème réside dans la définition des critères commandant l'importance des moyens attribués, financiers mais aussi en postes de chercheurs et d'ITA. La soumission aux exigences de "qualité" émises par la DS (dont elle

proclame qu'elles ne répondent pas forcément aux critères des sections du C.N.) et l'adhésion aux orientations scientifiques qu'elle privilégie, vont déterminer le niveau des ressources des formations. Que va-t-il rester de la liberté d'innover et de créer des chercheurs et des équipes?

Les résultats de la session d'automne précédente révèlent toute la *nouvelle latitude que la DS s'est donnée dans la distribution des moyens*. Les "équipes en réaffectation" (ER: formations supprimées) et les "équipes en restructuration" (ERS, dont la dotation initiale diminue) ont "libéré" assez de crédits pour que la DS puisse financer des "équipes postulantes" (EP: créations non acceptées par le C. N. mais "préfigurées" par la direction).

En définitive, force est de considérer que la DS renforce le pouvoir de la technostucture sur la communauté scientifique. Si l'on se réfère aux appréciations portées par les responsables du département sur les orientations théoriques dans certains secteurs⁽¹⁾ la situation est profondément inquiétante.

En matière de gestion du personnel, le bilan est tout aussi alarmant :

- Faiblesse du niveau de recrutement prévu pour les chercheurs.
- Lancement d'une politique de mobilité dans la fonction publique, accentuation de la politique des détachements comme réponse première au problème démographique. "Aérer" la pyramide des âges qui bloque les possibilités de promotion se fera bien plus par l'externalisation de chercheurs présents que par l'embauche de jeunes.
- Absence totale de recrutement et de promotions chez les ITA.
- Autoritarisme du nouveau système d'affectation des ITA, qui prévoit en outre de ne plus tenir compte des aspirations et compétences développées par ces types de personnel.

La conclusion s'impose : ce sont certains des pires aspects de la gestion libérale des ressources humaines que la direction du CNRS se propose d'introduire dans ce service public.

(1) Cf. le Plan d'action SHS 1991-1993, qui fait état de "l'épuisement" du courant de l'individualisme méthodologique, de l'insuffisante progression des fondements théoriques de la recherche sur la ville et l'espace urbain, des "faiblesses théoriques" des recherches sur la famille, etc...

Gestion des ITA et des chercheurs

Extraits des débats en session d'automne par Christian LANG (élu section 37)

1) L'EXPOSE DE POLITIQUE GENERALE :

Lors de la session précédente, la DS (Catherine PARADEISE) avait indiqué qu'elle se trouvait en situation de gestion de stocks et non de flux. Sa conviction est que le département SHS (plus que tout autre) ne pourra survivre longtemps s'il ne modifie ses pratiques, les problèmes de vieillissement demeurant cruciaux.

*La non remise en cause (pour l'instant...) de l'appartenance à la Fonction Publique constitue une hypothèse lourde (le recours au mot "hypothèse" n'est plus très éloigné) qui ménage cependant quelques degrés de liberté sous forme d'une **gestion fluide** des personnes et des équipes.*

C'est le sens des deux derniers paragraphes de la dernière Lettre SHS (N° 28 Juillet/Août 1992) :

dissolution automatique des équipes (propres, mixtes ou associées) après deux renouvellements (un seul pour les GDR), distinction (pour les ITA) entre poste et personne. Ces brèves indications reprennent un projet concocté par le staff Kourilsky réuni en conclave à Talloires en Juin et qui est passé récemment, en CTP sous le titre "Directive relative à la nouvelle gestion des personnels". Pour les chercheurs, outre l'accentuation des détachements en provenance de l'Enseignement Supérieur ou Secondaire, la "gestion fluide" envisage des chercheurs qui ne seraient pas chercheurs à plein temps jusqu'à l'âge de la retraite et qui pourraient poursuivre leur carrière par détachement dans un autre établissement (notamment ceux qui éprouveraient quelque difficulté à franchir l'obstacle CR/DR).

A quand les chercheurs saisonniers ?

.../...

2) L'ARTICULATION DS/SECTIONS ET ADMISSIONS :

Cette question a revêtu une acuité particulière du fait de la modification par le jury d'admission du classement effectué par le jury d'admissibilité (sous-ensemble de la section réuni en jury).

Pour la DS, il est de la responsabilité du CNRS de promouvoir ses propres cadres. Les recrutements CR se font sur des profils relativement flous et comportent pari sur l'avenir, ce qui explique les faibles divergences entre admissibilité et admission. Les recrutements DR, plus sélectifs, requièrent des profils non-standards : outre les qualités évidentes en matière de production scientifique, le candidat DR doit justifier, par delà sa discipline d'une ouverture à d'autres disciplines ou sous-disciplines, il doit démontrer sa capacité d'insertion dans une activité collective au sein des équipes, et doit s'inscrire dans une carrière "non-monolinéaire" impliquant une réelle capacité à la mobilité (mobilité entre équipes, mobilité recherche/enseignement, séjour de longue durée à l'étranger).

Le passage CR/DR constitue donc un des lieux privilégiés où s'expriment les considérations stratégiques de la Direction du CNRS qui a responsabilité de l'avenir de l'organisme. En conséquence, les deux jurys symbolisent deux logiques : le jury d'admissibilité, fonctionnant selon une logique d'évaluation scientifique, définit un niveau plancher en fournissant une liste d'admissibles : le jury d'admission puisant dans cette liste les éléments en

phase avec les préoccupations stratégiques de la Direction du CNRS. Les deux instances doivent fonctionner de façon totalement indépendantes ("cloisons étanches") afin d'éviter tout bargaining social. Il ne serait pas bon que les sections intègrent les critères de la DS.

Cette conception des rôles respectifs des deux jurys et, plus généralement de l'articulation section/DS soulèvent de graves objections. Si le rôle de l'admissibilité se limite à fournir une liste d'aptitude, pourquoi lui demander un classement ?

La section 37 a pris le risque de formuler et de discuter clairement de ses critères d'évaluation : on ne retrouve pas le même souci de transparence à propos des critères du jury d'admission ou de la DS. Par ailleurs, en cas de divergence réitérée avec les choix d'un jury d'admission ou d'une DS, comment croire qu'une section continuera imperturbablement à produire des évaluations au clair de lune ? L'alternative sera entre l'intégration des critères de la DS ou la démission par démobilisation, phénomène que l'on observe dans la plupart des instances faussement consultatives, au CNRS comme ailleurs.

La position adoptée par la DS est une position extrémiste. La direction générale paraît en retrait sur ce point, l'intervention du jury d'admission ne devant être qu'exceptionnelle et dûment motivée. La Commission 37 a d'ailleurs adopté une motion en ce sens, avec consultation entre les deux jurys par l'intermédiaire du président de section.

MOTION adoptée à l'unanimité par le DEPARTEMENT de CHIMIE

Le Conseil de Département des Sciences Chimiques a pris connaissance avec consternation de la forte diminution des possibilités de promotion prévue pour la campagne 1993, notamment au niveau DR2 --> CR1. La section tient à rappeler la très forte pression existant à ce niveau, et l'existence d'un nombre très significatif d'excellents candidats, tant sur le plan scientifique que sur celui de leurs capacités d'animation et de direction. Cette situation inadmissible aggrave encore la discrimination flagrante entre le CNRS et l'Université où les possibilités de promotion PR2 --> PR1 sont nettement supérieures, et s'opposent à la mise en oeuvre d'une politique prenant en compte à la fois les qualités individuelles des candidats et la diversité de leurs thématiques scientifiques.

ETAT DES LIEUX DU DEPARTEMENT PHYSIQUE NUCLEAIRE ET CORPUSCULAIRE

par Marc RENARD, élu commun SNPCEN-Fen et SNTRS-Cgt

Depuis la dernière réforme du Comité National, le Département de Physique Nucléaire et Corpusculaire (PNC) présente la particularité de n'être constitué que d'une unique Commission, la 03. Le directeur du département est également directeur de l'IN2P3, institut placé sous la double tutelle des ministères de la recherche et de l'éducation nationale. L'existence de cet institut avait été mise en cause il y a deux ans. A noter que l'IN2P3 possède nombre de prérogatives d'une Délégation Régionale et gère l'ensemble des personnels TPN (y compris ceux qui sont hors PNC, comme au LURE, par exemple).

Suite à la disparition de Pierre Lehmann et à la nomination de Claude Détraz à la direction du Département, celui-ci a été réorganisé. Le programme scientifique a été restructuré en 4 thèmes dont 3 couvrent la physique corpusculaire et nucléaire, le 4ème étant l'astrophysique. Trois sous-directeurs se partagent la coordination, ainsi que le suivi des activités technologiques en informatique, électronique, mécanique et R et D accélérateurs.

Le budget de l'institut est de 300 MF. La moitié de ce budget est ventilée dans les 18 laboratoires concernés, l'autre moitié étant consacrée au calcul, aux missions (CERN, DESY, ...) et aux investissements auprès des TGE (~ 90 MF). Si les 25 MF gelés en 92 ont été "dégelés" en fin d'année, l'évolution pour 93 n'est pas favorable. Le budget prévisionnel est en hausse de 1,8 % seulement. On peut noter que la part PNC dans le budget du CNRS a baissé de 10 % dans ces 10 dernières années. Il faut noter également que le budget alloué à l'expérience VIRGO, 40 MF pour 93, (détecteur d'ondes gravitationnelles) sera géré par l'IN2P3.

Concernant les postes, la situation n'est pas brillante non plus. Pour les ITA, on connaît la situation ! Pour les chercheurs, 16 postes seront mis au concours (12 CR, 4 DR) dont 5 affichés (contre 21, 13 + 8 en 92). En Commission, si il y a eu unanimité pour s'émouvoir de la diminution d'un facteur 2 du nombre des postes DR, plusieurs intervenants se sont déclarés choqués par la politique d'affichage de la Direction (3 DR sur 4, ramené à 2). Celle-ci maintient qu'il faut développer des labos de manière volontariste, comme le CPP Marseille. Elle reste le bon élève de la délocalisation.

Les problèmes à venir vont concerner les choix politiques des nouveaux équipements *). Les deux gros morceaux sont le LHC (Large Hadron Collider) au CERN et la "sonde électromagnétique", accélérateur de 15 GeV pour la physique nucléaire. Le premier fait à peu près l'unanimité de la communauté, aux réserves près que peuvent susciter des projets très chers, s'étalant sur plus de 10 ans avec des expériences (2 ?) regroupant plusieurs centaines de physiciens. En outre, le nécessaire partage du travail entre labos peut créer des situations difficiles pour les ITA. Le second "gros" projet est reçu de façon moins "unanime". Poussé par l'IN2P3 et quelques autres centres européens, il n'est pas ressenti comme la bonne solution par certains chercheurs. De plus, son développement implique la fermeture d'autres installations dont il n'est pas certain qu'elles aient été exploitées à fond. C'est par exemple le cas de Saturne, labo mixte CEA/CNRS à Saclay, qui de plus subit les effets du désengagement du CEA dans le domaine de la physique fondamentale.

Quoiqu'il en soit, les décisions concernant ces grands projets seront politiques et prises à des niveaux supérieurs à celui du CNRS. Transparence et démocratie !

Signalons pour finir la volonté du directeur de l'IN2P3 de développer des actions "thématiques", comme structurer les compétences autour du problème des déchets nucléaires, améliorer les relations avec les universités (rôle dans les DEA), les relations avec l'industrie et développer les contrats, améliorer la communication, ... La formation permanente enfin me semble, contrairement à certains bruits, bien fonctionner : la plupart des labos ont un animateur qui travaille avec les DR comme avec l'institut qui a notamment mis sur pied des écoles thématiques. Ces dernières, plutôt que d'être "jalousées", devraient pouvoir servir à tirer vers le haut la FP au CNRS (point de vue personnel !).

*) A ce sujet, une réunion de près de 300 physiciens et ingénieurs s'est tenue à Giens mi-octobre. Nombre d'exposés ont été présentés, de qualité et d'intérêt inégaux. Il est globalement à noter que les projets continuent d'être conçus avec des estimations financières floues et une absence totale d'analyse des besoins en moyens humains, donc bien sûr en termes de besoins de formation. Nous prêchons toujours dans le désert !

—
—
—

Jacques AUDIN

**COMMISSION GESTION DE LA
RECHERCHE
DU COMITE NATIONAL DU CNRS
SECTION 41**

En plus de ses quarante Commissions Disciplinaires le Comité National du CNRS s'est doté de deux Commissions Interdisciplinaires supplémentaires qui sont la Commission Gestion de la Recherche (section 41), et la Commission Valorisation de la Recherche (section 42).

Ces deux Commissions figuraient déjà dans l'organigramme du précédent Comité National. Initialement, ces Commissions Interdisciplinaires ont été créées pour pouvoir évaluer l'activité et assurer la carrière des chercheurs détachés de leur laboratoire ou mis à disposition pour assurer des fonctions de gestion ou de valorisation de la recherche. Les Commissions Disciplinaires n'étant compétentes que pour ce qui concerne leur discipline, les chercheurs dont les fonctions et les responsabilités dérivait des activités de recherche traditionnelles risquaient d'être lésés par rapport à leurs collègues.

En ce qui concerne la Commission Gestion de la Recherche, il s'agit par exemple de tous les chercheurs chargés de mission dans les régions (CMI, CME ...), Délégués Régionaux, mais aussi de ceux placés auprès de la Direction, auprès des Directions Scientifiques, des directeurs scientifiques, dans les bureaux du CNRS à l'étranger, dans les Ministères ou auprès d'autres services ou organismes, etc...

Avec la nouvelle mouture du Comité National, le rôle de ces deux

Commissions Interdisciplinaires s'est un peu transformé. En effet, la Direction souhaite voir jouer, à ces deux commissions, dans leurs domaines respectifs, le rôle que les Commissions disciplinaires jouent dans les leurs, à savoir:

Evaluer l'activité des chercheurs dont les fonctions ont dérivé de la recherche vers la gestion ou la valorisation, mais aussi évaluer l'activité des services de gestion ou de valorisation du CNRS.

La philosophie qui semble être à la base de cette évolution est la suivante (en tous cas celle qui est affichée par la Direction) :

Le Comité National du CNRS est une instance d'évaluation de la Recherche qui marche bien, qui est bien rodée, qui est originale, que tout le monde respecte et nous envie. Pourquoi ce qui est valable pour les laboratoires ne le serait pas pour les autres services du CNRS ?

Il fallait y penser !!!

A la différence des autres Commissions, les membres élus de ces Commissions Interdisciplinaires le sont au deuxième degré puisque proposés par les Sections Disciplinaires, il sont élus par les élus de l'ensemble des Sections (les représentants du Collège C sont choisis pour les élus C, les B par les B, etc...). Les nommés sont choisis par la direction comme dans les autres sections. Le secrétaire général du CNRS a le rôle du directeur scientifique.

Après une année de fonctionnement, la Commission Gestion de la Recherche s'organise peu à peu pour tenter de remplir la lourde mission qui lui est impartie. A savoir, évaluer au cours des quatre années du mandat l'ensemble des services administratifs du CNRS, soit :

- Délégations Régionales,
- Services Centraux :
 - Départements Scientifiques,
 - Direction Générale,
 - Programmes Interdisciplinaires (PIR),
 - Missions Fonctionnelles,
 - Direction de la Stratégie et des Programmes,
 - Secrétariat Général,
 - Agence Comptable Principale
 - Contrôle financier auprès des EPST,
- Bureaux à l'étranger (Londres, Bonn, Bruxelles, Washington, Tunis, Tokio).

Au cours de la dernière session les premières expériences d'évaluation des services par les rapporteurs ont permis de commencer à définir quelques critères, notamment en ce qui concerne l'évaluation des Délégations Régionales. Aucune évaluation définitive n'a cependant encore été prononcée.

Bien évidemment, il a fallu (sans trop de difficulté) faire accepter l'idée que les élus C avaient tous leur place comme co-rapporteurs dans les missions d'évaluation des services.

Pour ma part, je suis co-rapporteur pour la région Bretagne, Pays de la Loire et pour la région Alsace.

J'ai effectué une première mission à Rennes avec deux autres rapporteurs, et nous devons y retourner prochainement.

J'ai fait admettre l'idée au coordinateur de la mission d'évaluation que les organisations syndicales locales qui font partie des interlocuteurs du Délégué Régional doivent pouvoir être entendus par les rapporteurs, au même titre que les autres interlocuteurs des DR que sont, par exemple, les Présidents d'Universités, les Chargés de mission

recherche industrie du Ministère ou les Directeurs de laboratoire, etc...

Au-delà des difficultés et de la lourdeur de la tâche que constitue le travail dans cette Commission, il est incontestable que ses membres occupent des postes d'observation très intéressants.

J'essaierai, à l'avenir, de faire davantage bénéficier le Syndicat de mon expérience.

Madame Touchon, actuelle et nouvelle Secrétaire Générale du CNRS, faisait partie jusqu'à sa nomination de la Commission Gestion de la Recherche.

*Vous pouvez
 nous
 adresser vos
 participations écrites
 pour
 la préparation
 de ces
 journées d'études.
Les articles sont à
adresser
au siège
du syndicat
avant le 10 février 93
 pour publication
 dans
 le prochain BRS
 de février.*

Réunion du Comité National de la Commission Interdisciplinaire:
 Valorisation économique, sociale et culturelle de la recherche
 Session d'Automne (nov 1992)
 M. Jacobzone élue SNTRS-CGT

La commission doit être un lieu de réflexion Il faut fixer les critères de sélection des candidatures que l'on acceptera . La commission.n'est pas représentée lors des jurys d'admission

II)Exposé de politique générale du Directeur du Département :M. Gagnepain

Manifestation le 17 janvier 1993: Forum CNRS Entreprises.

Depuis 1991, l'ANVAR ne traite plus les dossiers de valorisation. Depuis a été créé France Innovation Scientifique pour cette mission.

Les contrats avec les entreprises ont beaucoup augmenté mais trop de dispersion. Les départements de Chimie et de SPI ont de très forts contrats

III) Examen des D.R.A. (chercheur d'entreprise effectuant 20% de leur temps dans un laboratoire

IV)Intervention de Mde Degail

Le GUC à Meudon : en décembre 92, cette unité ne sera pas renouvelée.

Différentes restructurations auront lieu

Pavillon de le Communication

Atelier de l'écrit: mission -->consulter et réaliser des plaquettes pour les labos

Atelier de l'Exploration: --> relation avec les labos: mettre un concept

scientifique sous forme d'objet pour les musées, réaliser pour le CNRS des expositions

CNRS Périodiques:--> prépare pour le Comité National le dossier d'aide aux

revues scientifiques

CNRS Audiovisuel:-->relation avec les labos pour réaliser des outils audiovisuels:

soit pour la recherche

soit à caractère pédagogique

soit grand public

Image Media plus ARTHEMIS (unité mixte installée au Palais de Tokio)

Elle est en relation avec la télévision pour des productions scientifiques

Création à la Vilette d'un atelier de recherche et développement

Le CNRS a un potentiel important d'images à développer

Il va y avoir une réorganisation complète de la politique audiovisuelle au CNRS car il y a énormément de redondances

Suite à un rapport sur l'audiovisuel de M.J. Doucet (Science et Avenir) plusieurs questions se posent

Quelle politique audiovisuelle faut-il instaurer ?

Doit-on avoir un grand service audiovisuel?

Faut-il séparer production et diffusion

Doit-on réaliser le produit d'un bout à l'autre de la chaîne?

Il y a de grosses lacunes en sciences exactes

Il faudrait avoir des réactions plus rapides (créations de petits films)et être plus agressifs

Y A-T-IL UNE POLITIQUE SCIENTIFIQUE POUR L'ASTRONOMIE EN FRANCE ?

Par Alain CLORENNEC -Observatoire de Nice-

Les années 60 marquèrent une longue période faste pour la recherche astronomique spatiale et au sol durant laquelle les projets scientifiques foisonnant se réalisaient grâce à des crédits substantiels et des créations de postes raisonnables, cela jusqu'au début des années 70 où cette politique de croissance prit fin. Le début de pénurie amena davantage de compétition entre scientifiques et obligea à des choix difficiles et souvent injustes qui dépendaient essentiellement de l'opinion de ceux qui pilotaient la discipline dans les lieux de décision.

Certains pensèrent qu'en supprimant des programmes l'on donnerait davantage de moyens aux autres projets. Dans les comités d'évaluation et autres conseils les jugements s'affrontaient au sujet de l'efficacité et l'utilité des travaux scientifiques, ainsi, durant une période, l'instrument considéré comme trop coûteux pour son rendement scientifique était le 2 mètres du Pic du Midi, bien qu'il soit seulement dans le début de sa phase d'exploitation, l'on parla de fermeture pure et simple. Les utilisateurs se mobilisèrent et grâce à cette mobilisation de la communauté la fermeture fut évitée. Plus tard, c'est un télescope du CERGA à Grasse, le SCHMIDT, qui fût jugé trop coûteux, alors qu'il commençait seulement son activité, n'ayant pas un environnement scientifique suffisant, d'après l'INSU, son budget de fonctionnement fût supprimé des subventions nationales. Il fonctionne donc depuis plusieurs années sur le budget du laboratoire sans subvention spéciale et devant la qualité de sa production et la quantité de résultats plus que satisfaisants, largement du niveau des autres instruments de même classe dans le monde, ceux-là mêmes qui le dénationalisèrent seraient prêts à le réintroduire dans le pool des instruments nationaux...

On le voit, la gestion des instruments astronomiques ne semble pas toujours très cohérente. C'est pourquoi, à partir de ces simples exemples, nous nous interrogeons sur l'existence d'une politique scientifique

pour l'Astronomie dans notre pays et sur la manière dont elle est décidée. La période actuelle étant encore moins favorable économiquement, les choix sont donc plus difficiles que dans ces exemples, l'on n'est donc pas étonné de voir comment l'astronomie est gérée en ce moment et que les projets de restructuration ne sont autres que des projets de déstructuration, voire de destruction des moyens existants. Mais les décisions qui sont actuellement à l'étude au sein de comités d'experts et de cénacles de spécialistes parfois plus technocrates que scientifiques ne sont pas arrivées du jour au lendemain. Déjà dans les comités et conseils qui gèrent nos disciplines des propositions d'économie étaient évoquées, mais rien n'étant jamais écrit, lorsqu'on en parlait dans les observatoires, les bureaux, les laboratoires, soit au cours de réunions de travail ou syndicales nos collègues et même nos camarades n'y croyaient guère puisque rien n'était exprimé officiellement. Et la vie quotidienne semblait leur donner raison puisque l'on continuait à obtenir des crédits et des postes, même si ceux-ci étaient insuffisants, il y avait une impression de développement non nul, et cela dans des domaines qui n'étaient pas affichés comme prioritaires.

Dans le même temps, après une période d'indécision, fût décidé de faire le fameux VLT, grand projet Européen astronomique de l'an 2000, d'un coût sans commune mesure avec ceux, astronomiques, auxquels nous sommes pourtant habitués, mais ce programme étant international chacun pensait qu'on en avait les moyens. Il fut pourtant dit, et écrit, par la Direction TOAE, INSU et du CNRS que ce projet se ferait à moyens constants en personnels et budget, l'unanimité n'existait pas pour cette décision mais les tenants du VLT étant au pouvoir celui-ci fût donc adopté. Or, à quoi assistons-nous aujourd'hui alors qu'il devient urgent de faire avancer cette grande opération, il faut trouver dans le potentiel actuel de l'astronomie les moyens nécessaires. Déjà en Avril 1991, un colloque de prospective eut lieu à

Carqueiranne et tira des conclusions à partir d'un rapport effectué par un groupe d'astronomes à la demande de la Direction, rapport inspiré du rapport de prospective de la session du Comité National d'automne 1989 "*tenant compte de l'évolution du contexte national et international*" (formulation qui permet d'adapter les décisions à des contraintes extérieures et de déculpabiliser les décideurs à qui la communauté demande parfois des comptes). Donc, en avril 1991, les conclusions de ce colloque laissaient percevoir pour un avenir proche quelques bouleversements dans l'astronomie française. En effet, on y lit :

- 1) *priorité à la participation de la Communauté Française au projet VLT.*
- 2) *Maintien de nos engagements internationaux* (ce qui semble normal),
- 3) *Mise en place de contrats quinquennaux pour la gestion des moyens nationaux.*

Ces conclusions faisaient état de besoins en Personnels hautement qualifiés, s'inquiétaient sur le vieillissement des personnels, rappelaient le bon niveau des résultats obtenus par les instruments au sol et renvoyaient pour l'OHP et Nançay à une réflexion sur l'avenir à l'horizon de 1996. Pour Nançay, on évoquait la nécessité de rénover le radiotélescope en trouvant une solution qui permettrait d'en réduire le coût. Quant aux projets nouveaux : nécessité pour la revue de phase A de trouver un responsable scientifique et un chef de projet, recherche de collaboration internationale, mise en place d'une équipe suffisante, recherche systématique de financements extérieurs, regroupement des moyens lourds, étude de l'utilisation optimale des compétences de la division technique de l'INSU (ce qui n'existerait donc pas...), création de postes de haut niveau et recours à la sous-traitance pour les tâches correspondant aux petites catégories, incitation à se rapprocher des universités et à trouver des co-financements régionaux.

Voici où nous en étions en ce mois d'avril 1991, nous pensons que tous les éléments existaient pour imaginer ce qu'allait devenir l'astronomie. Mais là encore, rien de trop alarmant, tout paraissait raisonnable, techniquement défendable. Mais encore aurait-il suffi d'en parler dans les lieux intéressés, de demander leur avis aux personnels les plus concernés, car lorsque l'on évoquait cette prospective auprès de

nos collègues, nul n'était informé. Nous reviendrons souvent sur cet aspect de secret et de manque de concertation avec les personnels dans ce texte parce que cela nous semble très important dans cette politique dite de restructuration. A la fin de ce colloque un groupe d'experts fût désigné avec mission de publier un rapport définitif pour Novembre 1992.

Début Novembre 1992 s'est tenue la session d'Automne de la section 14 et, bien que le rapport n'était pas prêt lors de cette réunion, le contenu en fût donné aux membres du comité sur leur demande. De plus, il leur fût demandé de tenir compte de ce contenu au cours de leurs travaux d'évaluation des laboratoires : le LAS, l'OHP, les observatoires de Toulouse et de Nançay. Le Directeur Scientifique leur annonça que ce rapport serait mis en application dès sa publication sans autre consultation de la Communauté, consultation déjà réduite à la plus simple expression car, hormis quelques rencontres avec les directeurs des laboratoires en question et quelques discussions informelles avec certains personnels, il n'y eut guère de consultations dans le milieu. La section tint donc compte de ces recommandations qui envisageaient le regroupement en fédération des 3 lieux astronomiques de la région marseillaise : OMP, LAS et OHP, exprimant dans le même temps, par une motion, ses vœux sur le fonctionnement de cette fédération et plus particulièrement en ce qui concerne les personnels. Elle tint également compte dans ses travaux de la recommandation des experts de dénationaliser certains instruments de l'OHP, puis restructura le site de Nançay en proposant des découpages de l'Unité existante et créant d'autres unités. Recommandations de la section qui n'ont d'ailleurs pas été reprises par le conseil de département, sans doute parce que l'on peut lire dans le rapport d'expert (à peine à travers les lignes) que Nançay est aussi voué à la fermeture d'ici la fin de la décennie. On lit aussi dans ce rapport (toujours pas publié puisqu'aux dernières nouvelles le Directeur Général aurait demandé un audit international sur celui-ci et que ses rédacteurs, ainsi que les membres de la section informés de son contenu sont tenus aux obligations de réserve (coutumières) que des dates limites seraient préconisées pour fermer les instruments, redistribuer les personnels et/ou restructurer toute l'astronomie au sol.

Ne pouvant tout citer de ce rapport de plus de 20 pages, nous proposons quelques passages assez explicites : “Mandat du groupe : proposer un plan de redéploiement des moyens nouveaux au-delà de 1996 vers l'exploitation des moyens nouveaux et proposer des éléments d'une politique européenne concertée et en analyser les conséquences sur l'évolution des moyens nationaux”

“Les mesures que proposent le groupe ne s'inscrivent donc pas dans un objectif de réduction des moyens globaux de l'astronomie, conduisant à des économies nettes qui pourraient être affectées à d'autres disciplines. Bien au contraire, le groupe, se basant sur l'hypothèse du maintien d'une vigoureuse politique d'investissement en astronomie jusque 2005 a cherché les éléments de modernisation qui autoriseraient cette politique sans conduire à une croissance budgétaire inacceptable”.

A la lecture de ce passage l'on se sentirait presque rassuré, mais alors pourquoi ne pas avoir associé toutes les personnes concernées à l'étude d'une meilleure gestion de la discipline pour une recherche plus efficace. Dans tous les laboratoires le consensus existe pour de telles propositions, mais comme nous allons le voir dans les citations suivantes, il ne s'agit pas que de cela ; même si les lignes qui suivent reflètent de bons sentiments des rédacteurs, que nous ne mettons en doute d'aucune façon : “ Il est essentiel de souligner que les mesures proposées forment un tout : fermer des télescopes, réduire les personnels sur certains sites, réorienter les missions tout en poursuivant les suppressions aveugles de postes des 5 à 8 années écoulées en stoppant toute prospective d'investissement neuf et de projets créatifs, en réduisant encore les moyens de fonctionnement ne conduirait qu'à exacerber les difficultés, désorienter un personnel dévoué, décourager les directeurs d'établissements déjà confrontés à un redéploiement difficile.” Comme on le voit dans ce passage, le groupe d'experts a une bonne connaissance des problèmes que vont poser ces propositions puisqu'il dit également : “Il faudra aux autorités de tutelle une grande rigueur dans le suivi des décisions prises, quelles qu'elles soient, une sérieuse continuité dans l'action et une attention toute particulière aux personnels concernés pour que ces recommandations ne conduisent pas à une politique incohérente.” Tout ceci est généreux, intelligent et bien pensé, mais la politique

incohérente est déjà en place et le rapport le rappelle dans le passage précédent, loin de nous l'idée de faire porter une responsabilité à ce groupe dans la manière dont seront appliquées leurs recommandations, mais, tout de même, pour des scientifiques responsables, eux-mêmes sans doute victimes de cette politique incohérente qu'ils dénoncent dans leur rapport, il faut être bien naïfs pour penser que leurs recommandations pourraient être appliquées avec toutes les précautions qu'ils souhaitent dans ce rapport, ils oublient que cette étude leur a été demandée dans le but précis de fermer des sites et redéployer les personnels. Dans ce document, il n'est jamais question d'une concertation quelconque avec les dits personnels, ni de proposition quelconque d'utilisation des sites ou des instruments pour d'autres programmes de recherche. Il suffit de lire, pour chaque lieu à restructurer, les conclusions à court ou moyen terme pour se convaincre que la dénomination qui a été donnée dans les couloirs de ce comité dit “de la hache” n'a pas une signification constructive. Quant aux conclusions que nous rappelons ci-dessous, elles ne sont pas très optimistes :

- “ - une économie du coût consolidé de fonctionnement du Pic du Midi dès 1997” ,
- “- une légère réduction des coûts de fonctionnement de l'OHP hors personnel” ,
- “- une économie substantielle du coût consolidé du télescope de Schmidt si sa fermeture était décidée” ,
- “- une disponibilité d'une dizaine de postes techniques libérés à l'OMP par départs à la retraite” ,
- “- une disponibilité de 10 à 25 postes des services généraux à l'OHP, soit par départs à la retraite, soit par réaffectations aux programmes du pôle marseillais ;”
- “- une reconfiguration du potentiel technique de l'OHP (25 postes) selon plusieurs options à définir, soit sur le pôle marseillais ou sur d'autres pôles lourds, ou une combinaison des deux” ,
- “-une importante disponibilité de postes (40 environ) au moment de la fermeture de Nançay” .

Toutes ces propositions sont bien sûr complétées de conseils et de préalables assez positifs, mais si le CNRS, comme on l'entrevoit dans la discipline à travers la politique budgétaire et d'emploi en 1993, applique ces recommandations dans le seul souci d'économie en postes et en budget

l'on peut prévoir dès aujourd'hui qu'il s'agit de l'abandon pur et simple de la recherche astronomique en France. Plusieurs astronomes se sont exprimés déjà avec inquiétude et ont critiqué la manière dont se passe la destruction programmée de nos outils de travail, mais dans l'ensemble les réactions sont toujours aussi optimistes, au motif que des projets sur la décennie ne sont pas ressentis comme alarmants par nos

collègues, même parmi ceux les plus menacés. A la lecture du rapport de l'audit demandé par M. Kourilsky qui doit sortir en Mars peut-être aurons-nous davantage d'arguments pour démontrer l'abandon de notre discipline pour le début du 21ème siècle ; mais n'est-ce pas déjà trop tard, la session d'automne a déjà mis le doigt dans l'engrenage du consensus.

Réflexion de Georges HELMER (élu section 14) sur la session d'automne

"(...) la situation de l'Astronomie en France n'est pas réjouissante. Tout le long de ces journées de section le climat fût assez morose. Pour ma part, j'ai passé mon temps à tenter d'aiguiller le sujet sur la place des ITA dans la recherche et leur devenir dans cette stratégie de restructuration. La situation est angoissante, il s'agit véritablement d'une étape de démolition de notre discipline. Les élus aux précédentes sections d'astronomie l'avaient pressenti, en leur temps, à travers les discussions informelles qui ont lieu durant les réunions et plus particulièrement C. LE SQUEREN lors du séminaire de Carqueiranne en avril 1991, mais rien n'étant dans ce domaine formulé clairement, les élus ont toujours été dans une situation qui ne leur permettait de dénoncer efficacement les coups bas que lorsqu'il était trop tard et que les décisions entraient dans la phase d'application. En prévenir les personnels n'est souvent ressenti par ceux-ci que comme l'expression d'un catastrophisme négatif. Je me restreindrai à l'analyse du cas de l'OHP, laboratoire pour lequel j'ai été co-rapporteur en tant qu'ITA, mais tous les Observatoires sont menacés dans leur fonctionnement, et plus particulièrement les ITA dans leur affectation. La déclaration de la Direction Scientifique de SDU dans son concept de contrat Direction Scientifique/Directeur de Labo est claire : à moyens constants, si un directeur désire un ITA de tel profil il doit faire son choix et éliminer l'équivalent dans une autre spécialité, les exemples donnés par le D.S. de SDU concernaient des départs en retraite, mais... ne nous leurrons pas les départs en retraite ne suffiront pas à satisfaire les besoins, une mobilité sera imposée."

"De plus, le cas exemplaire de l'OHP est à méditer, d'autres observatoires sont concernés, à la lecture du rapport préliminaire d'un groupe d'experts sur l'orientation des moyens nationaux en Astronomie toute l'astronomie est concernée : Le Pic du Midi, Nançay, Grasse, etc.. (...)

Pour ma part, je suis atterré par la mise en place de ces restructurations, rien ne transpire jusqu'au jour où l'on décide l'application de ces mesures, les principaux intéressés ne sont pas consultés, pas même informés, tout se décide ailleurs. Je me désolidarise en tant que co-rapporteur de ceux qui proposent de réduire considérablement les effectifs de l'OHP, sans étudier d'autres possibilités d'activités sur le site". (...)

Par ailleurs, dans notre secteur nous assistons à une augmentation importante de contrats à durée déterminée, les laboratoires recruteurs sont bien sûr heureux de disposer d'un Ingénieur, Technicien ou Administratif quelque soit le statut de celui-ci, mais nous devons pour notre part surveiller cette tendance et intervenir pour que des postes soient mis au concours, ce qui peut paraître comme un "voeu pieux", d'autant plus que de surcroît le recours aux CES dans les laboratoires ne fait qu'augmenter le nombre de personnels de statuts précaires dans nos laboratoires, l'utilisation de ce procédé scandaleux à bien des égards (CES) ne peut s'appuyer sur un quelconque consensus de notre part. Je ne sais s'il en est de même dans les autres départements, mais dans notre environnement scientifique de l'Astronomie du Sud-Est nous ne partageons pas l'idéologie ambiante qui considère que le système CES est "mieux que rien" pour ceux qui en sont les victimes.

OHP : Observatoire de Haute-Provence
 OMP : Observatoire de Marseille
 LAS : Labo Astronomie Spaciale
 VLT : Very Large Telescope

POLITIQUE D'INFORMATION SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE A L'INIST : un processus en cours...

Jocelyne LEGER, INIST NANCY

La politique de la Direction du CNRS à l'égard de l'INIST n'est ni originale, ni nouvelle. Elle n'est pas scientifique non plus.

Elle procède de l'application de schémas économiques de types libéraux à une activité - l'Information Scientifique et Technique (IST) - qui est de moins en moins considérée comme un service rendu à la communauté scientifique nationale et de plus en plus jugée comme une activité économique inscrite dans un marché international concurrentiel.

S'adapter au marché ou disparaître, voilà le crédo !

Ajoutons à cela une absence totale de politique d'IST au sein du CNRS (en terme d'évaluation des besoins, de projet fédérateur, d'éparpillement des moyens), un désintérêt constant de l'ensemble des chercheurs pour un organisme qu'ils ont toujours considéré comme inadapté à leurs besoins, dévoreur de postes ITA ou trop cher, et une évolution au cours des 20 dernières années vers la production quasi industrielle - tout au moins pour l'ex CDST - de bases de données intéressant beaucoup plus la recherche industrielle et appliquée que la recherche fondamentale.

La soumission aux règles du marché a réellement commencé dans les années 1980. Le transfert à Nancy a permis une accélération brutale d'un processus que l'on peut qualifier de privatisation.

La création de la filiale INIST-Diffusion, chargée de commercialiser les produits de l'INIST en constitue pour l'instant l'élément le plus visible.

Cependant, il faut citer la part croissante de la sous-traitance pour l'élaboration des produits.

Des sociétés privées assurent une part importante de la production de l'INIST, au point que sans ces entreprises, les bases de données ne peuvent plus être produites.

Depuis 1982, l'INIST ne maîtrise plus l'ensemble des traitements informatiques de sa chaîne de production. Tout le catalogage bibliographique des articles analysés, la saisie des résumés d'auteur et d'une partie des analyses, le contrôle du vocabulaire d'indexation, la constitution des bandes de production, tout est fait par la Société Jouve implantée à Mayenne. Cela représente presque tout le budget de fonctionnement de la Base de données.

Les autres sous-traitants se partagent la numérisation des périodiques les plus demandés pour la fourniture de documents primaires, l'impression des bulletins bibliographiques et l'édition de CD-ROM, sans oublier les 3 serveurs télématiques qui assurent la diffusion des Bases Pascal et Francis.

Actuellement, l'action de la Direction se porte sur l'adaptation de la structure institutionnelle INIST et sur l'organisation du travail.

L'INIST est encore une Unité Propre de Service mais son fonctionnement est particulier, voire singulier.

La Direction du CNRS parle du "groupe INIST" dont F. KOURILSKY assure la présidence par l'intermédiaire d'un chargé de mission, E. EISENMANN qui n'appartient pas au CNRS (pour mémoire, ce chargé de mission avait été chargé, juste avant, d'un audit sur l'INIST).

Le groupe n'a pas d'existence légale mais ses 2 morceaux - l'US-INIST et la Filiale INIST-Diffusion - sont complètement imbriqués avec des directions spécialisées (Informatique, Commerciale, Communication, Ressources Humaines) qui chapeautent les personnels de droit public et de droit privé. Seule la Direction de la Production ne comporte que du personnel de droit public.

La Direction Générale est assurée par N. DUSOULIER, fonctionnaire CNRS qui doit

prendre sa retraite dans moins d'un an et qui est sous la tutelle de E. EISENMANN. Un Comité Exécutif comprenant l'ensemble des directeurs est censé prendre les décisions. Le Conseil d'Administration de la filiale, qui elle n'a pas de directeur (il a été débarqué il y a environ un an pour manque de soutien aux idées d'E. E.), semble insidieusement commencer à s'occuper des affaires de l'Unité de Service.

Aucun des directeurs n'est fonctionnaire, tous ont des contrats de 3 ans. Ils ont été recrutés par un cabinet de recrutement payé par le CNRS. Leurs postes ne figurent jamais dans les ouvertures de concours et il est fort probable que leurs salaires ne correspondent pas à leurs diplômes. Un encadrement mercenaire en quelque sorte.

Chaque direction est divisée en services de tailles variables. Les chefs de service sont fonctionnaires pour la plupart. Ils ont intérêt à se comporter en courtisan s'ils veulent garder leur fonction. La mise à l'écart récente de certains qui renaclaient très modestement devant la nouvelle organisation leur servant de mise en garde.

La mise en place d'une pointeuse pour le contrôle de quotas de production, le cantonnement dans les tâches purement productives, la réduction de l'autonomie dans l'exercice des fonctions, et le renforcement du rôle de la hiérarchie ont été d'autant plus aisés que le personnel nouvellement embauché n'avait pas d'expérience CNRS préalable.

Pourtant, l'adaptation de l'emploi n'est pas encore suffisante dans ce processus de privatisation. Il y a encore beaucoup trop de fonctionnaires au goût de la direction.

La tendance actuelle est illustrée par le récent dispositif de transfert de l'ex CDST prévu dans le cadre des délocalisations du CIAT.

Pour réaliser les produits et services en Sciences Humaines, il y a actuellement 72 postes de fonctionnaires. Après le transfert il n'en restera que 39.

Une partie du travail effectué par les 33 qui ne seront pas remplacés sera redistribuée au personnel déjà en place à Nancy mais l'essentiel sera sous-traité.

Dans le meilleur des cas, ce sera par une coopération avec une autre unité du CNRS

comme c'est déjà le cas pour les Bases Géographie ou Amérique Latine. Mais quand les coopérations ne pourront pas se mettre en place, ce sera du personnel extérieur payé à la tâche.

Le recours à des analystes extérieurs existe déjà pour la Base Pascal. Employés massivement pour éponger le retard accumulé à l'occasion du transfert de 89, ils constituent une main d'oeuvre tout à fait flexible et bon marché. Ils sont intégrés dans la gestion des charges de travail et il arrive parfois que certains domaines soient assurés exclusivement par ces extérieurs.

Le projet de faire analyser des références aux Philippines a été abandonné.

Les effets sur la qualité des produits et du service rendu par l'INIST sont pour l'instant très loin des préoccupations de la Direction.

Pour la partie Fourniture de Documents, c'est 25 postes qui ont été délibérément, dès la création de l'INIST, considérés comme devant être occupés par des vacataires remplacés tous les 5 mois.

Le dernier volet de l'adaptation au marché est en cours. Il s'agit de la redéfinition des bases de données. Tout est à craindre.

Des "experts" ont "travaillé" pendant 6 mois d'une façon tout à fait pifométrique. Ils ont élaboré un rapport (le Nième) qui nous dit - sans caricaturer- que l'on peut faire ce que l'on veut. (Ils ne font aucune recommandation, ils présentent diverses solutions et leurs inconvénients mais pas leurs avantages et ne se prononcent pour aucune). Le personnel de l'INIST est actuellement interviewé pour donner son opinion sur la couverture en périodiques, sur les domaines scientifiques à ajouter, renforcer ou retirer, sur la façon de traiter les documents.

Est-il besoin de préciser qu'aucune enquête pour analyser les attentes des utilisateurs actuels, aucune étude sérieuse de la concurrence, aucune évaluation des besoins de la recherche n'ont été entreprises ni même envisagées.

Il n'y a plus que quelques vieux dinosaures syndicaux pour parler de service public, d'indépendance nationale ou de satisfaction des besoins sociaux.

NOUS APPELONS CHAQUE ADHERENT
à participer à la préparation de ces
JOURNEES D'ETUDES des 16 et 17
mars 1993, avec l'ensemble des per-
sonnels ITA et Chercheurs, dans sa
section et sa région. Vous pouvez con-
tacter les élus en Commission et en
Conseil de Département dont nous vous
communiquons la liste des respon-
sables et animateurs pour le SNTRS-
CGT par secteur scientifique :

Elu	Conseil	Département	Animateur
TOAE	Georges HELMER		Robert PEJOUX
Tél :	16 92 00 30 73		16 73 40 73 55
SHS	Denise GLUCK		Claudine KARLIN
Tél :	44 17 60 00		45 80 01 76
MPB	Maurice PERROUX		Roger PIERRISNARD
Tél :	16 76 88 10 00		16 91 26 91 77
SPI	Alex MIRE		Jean-Paul BERRY
Tél :	16 61 28 58 03		16 61 33 63 32
CHIMIE	Alain WATTIAUX		Gérard MANDVILLE
Tél :	16 56 84 62 61		69 41 72 95
S de la V	Ginette DEVILLIERS →		Monique
Tél :	44 27 42 23		SANTARROMANA
DIST	Monique JACOBZONE		45 73 78 68
Tél :	16 72 44 80 00 p 3074		

Commission Interdisciplinaire Valorisation administration
de la Recherche

Jacques AUDIN
Tél : 16 57 57 15 51

Elu Conseil Scientifique
Daniel PAIHAREY
Tél : 16 91 26 91 75

Ce BRS est un outil de travail pour la
préparation de notre réflexion
collective. Vous pouvez nous adresser
vos articles à ce sujet pour le prochain
numéro de ce mensuel.

*Paix
de Sarmement*

L'APPEL DES CENT vous présente ses
meilleurs voeux en souhaitant que 1993 soit
fertile en nouveaux succès pour la Paix.

Pour la première fois depuis la bombe
d'Hiroshima, trois moratoires suspendant les
essais nucléaires sont actuellement en vigueur.
L'arrêt définitif de ces essais est à l'ordre du
jour.

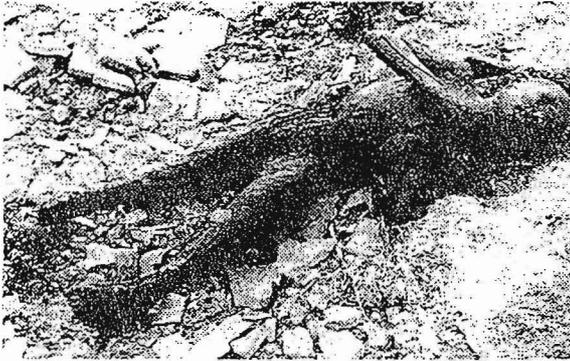
Cependant d'autres dangers pèsent sur la paix
et la sécurité des peuples. Le commerce des
armes bat son plein; il nourrit le péril de
prolifération nucléaire et les affrontements
militaires tel que le dramatique conflit
yougoslave. Les crédits militaires restent
extrêmement lourds, alors que trois quarts de
la population de la planète souffrent
cruellement du sous-développement et que la
protection de l'environnement manque de
moyens matériels indispensables.
L'Appel des Cent a besoin de votre soutien.

Albert JACQUARD Claude PIEPLU

Suzanne PROU Georges SEGUY

Le SNTRS-CGT invite ses sections et ses adhérents à faire connaître et
à diffuser les articles et informations contenus dans ce journal.

ELIMINER TOUTES LES ARMES NUCLEAIRES: UNE NOUVELLE PAGE DE L'HISTOIRE MONDIALE EST TOURNEE



La "Guerre Froide" est terminée. Nous n'avons plus besoin des armes nucléaires; il est temps de conclure un traité garantissant l'interdiction et l'élimination des armes nucléaires. Le Monde doit être débarrassé de toutes les armes nucléaires.

Appel de Hiroshima et Nagasaki pour l'Interdiction Totale et l'Élimination des Armes Nucléaires

De Hiroshima et de Nagasaki, aux côtés des Hibakusha et au nom de ceux qui sont morts et ne peuvent plus faire entendre leur voix, nous lançons cet appel:

Qu'un autre Hiroshima. Qu'un autre Nagasaki.
Jamais plus ne se reproduisent sur cette terre!

Nous exigeons l'interdiction totale et l'élimination des armes nucléaires. Oeuvrons ensemble pour que soit rapidement appliquée l'interdiction totale de l'utilisation, des essais, de la recherche, du développement, de la production, du déploiement et du stockage des armes nucléaires.

Nom Adresse Signature Souscription

.....
.....
.....
.....

Nous vous demandons de diffuser la campagne de signature pour l'"Appel de Hiroshima et Nagasaki". Cette campagne est en cours dans 160 pays, et au Japon 43 millions de personnes ont signé cet Appel. Cette campagne est organisée sous les auspices des victimes des bombes atomiques et de nombreuses organisations et personnes privées antinucléaires et pour la paix, avec le soutien du Bureau International de la Paix et de l'Appel des Cent en France.

Envoyez vos signatures à:

Les Amis de l'Appel des Cent, 17/19 place de l'Argonne, 75019 PARIS

Contact: Conseil Japonais contre les Bombes A & H
6-19-23 Shimbashi, Minato-ku, Tokyo 105,
JAPON
Bureau International de la Paix
41 rue de Zürich, CH-1201 Genève, SUISSE